LE POLONAIS,

JOURNAL

DES INTÉRÊTS DE LA POLOGNE.

LA POLOGNE JUGÉE EN ANGLETERRE (1).

Considérations sur la balance politique.

Pendant deux siècles l'Europe a été abusée par les argumens spéciaux dont on a voulu étayer un système imaginaire d'équilibre de pouvoir. Ce système a servi de prétexte à chaque nouvelle guerre, il a été le motif simulé de chaque traité de paix : on l'a présenté comme apologie de tout brigandage, comme excuse de chaque supercherie diplomatique.

Il ne sera pas inutile d'examiner comment un principe, qui semble devoir satisfaire à la justice, qui semble être si essentiellement nécessaire à la sûreté des membres de la famille européenne, a manqué son effet d'une manière aussi complète.

Observons d'abord que jusqu'ici la volonté et le pouvoir ont manqué pour établir un équilibre politique. C'est que cette volonté et ce pouvoir supposent un degré de

(1) Cet article, dont nous donnerons la suite, est extrait et traduit d'un écrit rédigé en anglais et intitulé : THOUGTS ON THE STATE OF FOREIGN AFFAIRS.

vertu et de puissance que l'on trouve rarement unies. Il n'est que trop vrai que la tendance naturelle d'un grand pouvoir est d'agir en sens inverse du sentiment généreux qui pourrait inspirer l'idée d'une balance quelconque, idée dont les résultats seraient principalement dirigés contre ce grand pouvoir lui-même.

Sans beaucoup approfondir l'histoire, on peut affirmer que les principes de l'équilibre politique n'ont encore jamais servi de base aux grandes transactions européennes; ou du moins, s'ils ont été appliqués, ce n'a été que dans des détails tellement minimes, que leurs résultats n'ont pas même pu devenir nuisibles à ceux qui ont fait à cet égard quelques concessions. Comment s'étonner, après cela, que tout ce système soit tombé en discrédit, et qu'on le considère plutôt comme une utopie que comme un principe de politique; qu'on l'abandonne à la théorie, sans que la pratique daigne s'en occuper. Il a si souvent été invoqué pour être violé, que l'Europe a commencé à ne l'envisager que comme le prélude d'une guerre injuste ou d'un insidieux traité.

Vouloir mettre en balance des corps qui ne sont pas en équilibre, c'est nécessairement supposer deux concessions faites par l'une des parties en faveur de l'autre; mais, pour abandonner un avantage présent pour un bien à venir, il faut un esprit capable de concevoir des motifs bien au dessus de ceux qui dirigent communément les actions humaines.

Tout imaginaire qu'elle puisse paraître aux diplomates et aux hommes d'état, l'idée d'un équilibre réel et solidement établi entre les nations de l'Europe est digne de fixer l'attention des plus grands minis-

tres. Je sais que le talent seul ne produit point de miracle, qu'il faut que des circonstances favorables se présentent, pour qu'une sagacité profonde puisse tirer avantage des résultats de ses études et de son expérience. Mais, dans une époque où une reconstruction de l'Europe paraît imminente, il appartient à tous ceux que la prospérité publique intéresse, et surtout à ceux qui dirigent les conseils de l'Angleterre, de prêter une attention plus qu'ordinaire aux affaires extérieures, et de réparer, s'il est possible, les erreurs de la dernière génération de nos hommes d'état.

Une balance de pouvoir n'a pas encore eu lieu en Europe, parce qu'elle n'a pas été fondée sur un juste équilibre des forces nationales.

On peut considérer les états de l'Europe comme des membres d'une confédération entre lesquels il n'existe pas de lien commun reconnu d'intérêts et d'obligations. L'histoire prouve que même les grandes puissances ne consentent point volontairement à des conditions d'une égalité mutuelle. Elles considèrent chaque concession à faire, même entr'elles, comme une dérogation tellement humiliante à leur prépondérance, qu'il n'est pas étonnant qu'elles aient habituellement sacrifié les états de moindre étendue à leur politique intéressée. Les petits états n'ont pas été à cet égard sans reproche. Leurs petits souverains, fiers de leur indépendance nominale, après avoir imprudemment tenté de donner aux préjugés provinciaux de leurs sujets la fausse couleur d'un esprit national, se sont toujours décidés à suivre servilement pendant la guerre les directions d'un monarque plus puissant, et, la paix une fois conclue, ils ont refusé leur

adhésion à tout arrangement convenable au bien public.

Aucune balance de pouvoir permanente ne saurait être établie entre les états de l'Europe sur une autre base que celle de l'indépendance nationale. C'est en vain que nous pèserions avec le plus grand soin les forces offensives et défensives, que nous calculerions le nombre d'ames et de fractions d'ames, que nous nous efforcerions de compenser les inconvéniens d'une frontière faible et contraire à la nature, par des avantages de territoire et de commerce : il existe chez tous les peuples un instinct qui leur fait connaître quand ils sont mal assortis sous le sceptre d'un prince qui n'est pas leur chef naturel, de même qu'ils ont une tendance à se rallier à la souveraineté d'un seul et même chef national. Le grand secret de la faiblesse comparative de presque toutes les grandes monarchies du continent réside dans le manque d'unité nationale, et par conséquent d'unité de sentimens et d'intérêts parmi leurs sujets. S'il est permis de le dire ainsi, un état n'est fort qu'autant que sa composition est homogène : or il est notoire que tel n'est pas le caractère de la plupart des états de l'Europe.

Revue des Puissances européennes sous le rapport de l'homogénéité des parties dont elles se composent.

Si nous passons en revue les principaux états européens, nous verrons partout notre assertion prouvée par les faits.

1. *France.*

La France est dans ce moment l'état du continent le plus uni, le plus compact, le mieux organisé. Un même

idiôme, une histoire, une religion, un esprit règnent dans tout le pays. Les traditions du passé et les prévisions de l'avenir inspirent les mêmes sentimens dans l'ame de tout Français. Heureusement placée au centre de l'Europe, bornée par une frontière bien tracée et facile à défendre, habitée par une population d'un esprit vraiment national, cette nation, tant qu'elle saura se respecter, est invincible; elle est forte car elle est Française, rien que française, et unie sous le sceptre d'un roi également français.

L'empire de Napoléon était beaucoup plus étendu; pourquoi n'était-il pas proportionnellement puissant? C'est qu'au delà des véritables frontières de la France le peuple n'était plus Français, et qu'il n'était rien moins que français.

2. *Espagne.*

L'Espagne, quant au pouvoir de résister (cet objet légitime de l'emploi des forces nationales), jouit en grande partie des mêmes avantages. Isolée par sa position géographique, elle comprend, en deçà de ses limites, tout ce qui est espagnol; le sentiment, le patriotisme espagnol n'a pas d'autre centre, ne reconnaît pas d'autres obligations que celles qui l'attachent à la mère-patrie.

Pendant l'existence du grand empire espagnol, la puissance nationale, dès que la première impulsion de conquête se fût amortie, n'a plus été qu'en raison inverse de l'étendue du territoire: embrassant à la fois et le nord, et l'ouest, et le sud de l'Europe, cette monar-

chie se décomposa graduellement, parce que la grande masse de ses sujets n'était pas espagnole.

3. *Portugal.*

On a supposé que l'union possible du *Portugal* avec l'Espagne serait toujours préjudiciable aux intérêts de la Grande-Bretagne, et que nous devrions par conséquent soutenir le Portugal pour neutraliser l'influence que la France exerce ou exerçait en Espagne : mais l'Espagne n'est déjà elle-même qu'une agrégation de petits royaumes; et, si la péninsule entière était réunie, elle s'établirait en tiers entre la France et l'Angleterre, et saurait maintenir son indépendance contre l'une et l'autre de ces deux puissances. Néanmoins, comme ni princes ni peuples ne sont ici capables de faire des améliorations qui rendent un de ces états un objet d'envie pour l'autre, il est inutile de rêver une consolidation pareille. L'Espagne, au reste, ne l'oublions pas, n'est plus attachée à la France par des intérêts de famille, et les deux peuples se détestent.

4. *Suède.*

La Suède, comme Suède, est presque inattaquable ; elle n'a perdu ce qu'elle possédait au sud de la Baltique, que parce que ces provinces n'avaient aucun rapport, aucun lien naturel avec le pays dominant; leurs habitans étaient Allemands, Finnois et Slaves, et non pas Suédois (1).

---

(1) Elle a perdu la *Finlande* qui lui était homogène : aussi la revendiquera-t-elle à la première occasion opportune; en revanche, elle perdra peut-être la *Norvége*, qui ne paraît pas sympathiser avec le pays auquel un traité la réunit. (*Note du traducteur.*)

5. *Angleterre.*

L'Angleterre a été assez heureuse pour perdre ses provinces françaises depuis environ quatre siècles. Qui soutiendra qu'elle ait perdu par là de sa force comme nation ?

Nous avons présenté l'état actuel des monarchies qui, après avoir formé d'abord des empires étendus, mais sans nationalité homogène, les ont vus se dissoudre par des revers de fortune, ou, ce qui est plus vrai, par le cours naturel des événemens. Tournons maintenant nos regards vers ceux qui forment encore des empires de cette nature, et examinons, aidés par l'expérience, les chances de leur durée probable. Nous trouverons les mêmes causes de destruction minant les états qui existent, comme elles ont contribué à la dissolution de ceux qui ont été détruits.

6. *Prusse.*

La Prusse peut nous offrir l'exemple de presque tous les inconvéniens attachés à un état de cette importance. Touchant par ses frontières à la France comme à la Russie, elle n'a point de limite naturelle vers le sud, et n'est qu'en partie garantie par la mer du côté du nord ; et c'est la partie de ses domaines qui, pour d'autres causes, est peut-être la moins assurée. Tout ce qu'elle possède au delà du Rhin et de l'Oder n'a que la plus faible des garanties, celle du bon plaisir de ses voisins. Quel sentiment de nationalité, quel esprit public peut-on supposer aux habitans de Trèves et de Memel? Si demain la Westphalie était exposée à une invasion, quel intérêt y prendrait le duché de Posen ? La Prusse n'est forte

qu'autant qu'elle est allemande ; plus elle s'identifiera avec l'Allemagne et les vrais intérêts de ce pays, et mieux cela sera pour elle-même comme pour l'Europe. Qu'elle se garde d'étendre les ailes de son aigle sur une population française (2) ou slave, de peur qu'on ne s'en prenne un jour à lui, et qu'on ne l'entraîne dans une lutte qui pourrait causer sa ruine. La plupart des états peuvent se garantir par un bon système de défense : la Prusse est obligée à l'offensive pour sa propre sécurité.

7. *Autriche.*

L'Autriche a l'avantage d'être géographiquement plus compacte; mais la composition de ses sujets offre peut-être, sur la carte de l'Europe, le plus singulier modèle de macédoine diplomatique: elle a pourtant, sans en apprécier la valeur, un vrai centre de nationalité, un point de ralliement ; c'est la Hongrie. Elle devrait elle-même se considérer comme le vieux royaume hongrois, qui seul a de l'importance comme état indépendant, quoique, pour des causes que nous ne discuterons pas ici, il ne possède encore qu'une civilisation peu avancée. Sa position avantageuse et le voisinage de l'Italie auraient pu cependant l'influencer favorablement ; mais, loin de cultiver les affections des Hongrois, peuple vraiment à part et vivement attaché à sa couronne et à son pays, l'Autriche le néglige pour des acquisitions extérieures,

---

(1) Dialogue qui a eu lieu à Sarrelouis, sur la frontière de France et de Prusse : « Vous êtes Français, n'est-ce pas? *Ia mein Herr* (oui, monsieur). « — *Und du bist ein Deutscher, nicht wahr?* (Et tu es un Allemand, « n'est-ce pas?) — Hélas, oui ! monsieur. »

qui, dans ce moment, ne tiennent à elle que par un fil. La Gallicie, la Lombardie et Venise ne lui sont pas dévouées, tandis que les jalousies, plus que provinciales, qui séparent ses sujets slaves de la Bohême de ses sujets allemands, menacent même la sûreté de ses possessions héréditaires.

8. *Russie.*

La Russie, enfin, offre l'exemple le plus éclatant des abus d'un grand pouvoir et de grandes ressources. Garantie par des déserts, communiquant avec la Baltique et la Méditerranée, comprenant dans ses vastes limites une masse de territoire d'une fertilité au moins égale à d'autres pays à climat pareil; avec des avantages extraordinaires pour la navigation intérieure, et des abords de commerce faciles à l'est, au nord et au sud; avec des ressources inépuisables en mines et en exploitations de tout genre, elle possède une population qui se trouve dans cet état mitoyen de civilisation qui la rend la plus docile à tous les commandemens du pouvoir; tandis que cependant elle avance, quoique lentement, dans la carrière des progrès. Considérée comme empire de Moscovie, avec la ville de Moscou au centre, avec une population réellement moscovite autour de ce noyau du caractère et de la force nationales, elle aurait devant elle une immense perspective d'améliorations dans tous les arts de la paix, dans tout ce qui contribue à rendre une nation vraiment heureuse et respectable. Mais l'insatiable ambition a abandonné cette voie honorable, pour une carrière qui a pour but la monarchie universelle, et c'est à ce but qu'elle tend *per fas et nefas*.

En étudiant l'histoire et l'état de ces trois empires,

les plus puissans de nos jours, on ne peut ne pas être frappé d'une vérité de fait, c'est que, quelle que soit leur force actuelle, ils embrassent plus qu'ils ne sauraient conserver; et que, si leur excellente organisation militaire et l'habileté de leurs diplomates peuvent, pour un temps donné, soutenir l'échafaudage de leur pouvoir, un édifice qui n'a pour base que le malheur de plusieurs millions d'hommes doit nécessairement crouler. Comme chacun de ces trois états a étayé sa puissance des mêmes supports, et procède d'après les mêmes principes, nous retrouvons dans tous les trois les mêmes fautes et les mêmes causes de ruine.

Dans cette agglomération bigarrée et mal assortie d'états et de fragmens d'états que les grandes puissances ont enchaînés autour de leur trône, nous ne saurions voir autre chose qu'une réunion d'associés qui, bien loin de tendre à soutenir le corps principal et à l'entourer de leur respect et de leur dévoûment, sont de plus en plus portés à suivre leurs intérêts séparés et divergens, dans la vue d'attaquer même le pouvoir de la métropole dès qu'une occurrence favorable viendrait à se présenter.

Il serait en effet aussi absurde de donner le titre de *nation* à ces agrégés hétérogènes, que celui de famille à des enfans fortuitement réunis en école, et nous ne persuaderions que difficilement aux uns comme aux autres de se considérer comme frères.

Une des principales erreurs commises par chacun de ces grands états, consiste à n'avoir pas établi leur capitale au centre de leurs domaines, ou du moins au centre de leur population vraiment nationale.

Éblouie par les splendeurs de l'empire germanique, l'Autriche a préféré *Vienne*, qui n'est centre d'aucun pays, à *Bude*, qui se trouve au milieu de ses sujets les plus puissans et les plus fidèles.

La Prusse, qui aurait pu choisir entre ses nombreuses villes de commerce, a mieux aimé ériger en capitale *Berlin* (et relever *Potzdam*), toutes deux placées dans la contrée la plus pauvre du royaume, plutôt que de se décider pour *Magdebourg*, ville située sur le plus beau fleuve de la Germanie, et très convenablement placée, à distance égale de toutes les extrémités de ses domaines, et pouvant bien un jour devenir la capitale du nord et même de toute l'Allemagne.

La Russie a fait la même faute en abandonnant sa capitale nationale pour un coin obscur de son empire, qui, au désavantage du plus mauvais climat, réunit l'inconvénient d'être l'une des plus pauvres provinces de l'état, et dont le paysan même n'est pas russe (1).

Comme les fautes, en politique, deviennent souvent des crimes, le mauvais choix que firent ces gouverne-

---

(1) Il faut observer ici, pour justifier Pierre Ier, le seul grand homme que la Russie ait produit jusqu'ici, que l'opinion dominante dans le pays est qu'il n'a jamais eu l'intention de faire de Pétersbourg un chef-lieu permanent, mais bien un grand port maritime. Comme rien ne saurait se faire en Russie que sous l'œil du maître, sa résidence provisoire était nécessaire pour la formation d'un établissement commercial. On dit qu'il avait l'idée d'ériger en capitale une ville nommée Nizny, située au confluent du Volga et de l'Oka, parfaitement placée pour le commerce de l'intérieur et de l'orient, à trois cents lieues N. E. de Moscou. Si les successeurs de Pierre avaient eu la sagesse d'adopter ce plan, de grands avantages en fussent résultés pour eux, comme pour l'Europe occidentale.

mens en établissant leur capitale en dehors de leur centre de gravité, et loin du véritable noyau de leurs forces et de leurs ressources, ce mauvais choix les oblige (pour nous servir de leur propre expression) à s'emparer d'une partie des domaines de leurs voisins, pour compenser le mauvais placement de leurs grandes résidences. C'est ainsi que Pétersbourg rendit nécessaire l'occupation de la Finlande (1). C'est ainsi que la Prusse s'empara d'un tiers de la Pologne pour conserver Berlin, et l'Autriche d'un autre tiers pour garantir Vienne des atteintes de la Russie. Ajoutons-y le besoin constant qu'ont ces puissances de maintenir par la contrainte leur autorité sur des millions de sujets malveillans qui n'ont rien de commun avec leurs compagnons d'esclavage, sinon les chaînes dont ils sont chargés, tandis qu'ils ont infiniment plus de rapports avec ceux de leurs compatriotes qui ont passé sous le joug du tyran voisin. Ajoutons-y enfin la nécessité où ces puissances se trouvent de se surveiller mutuellement, de peur que l'une d'entre elles ne tente d'étendre la part de ce qu'elles ont toutes si mal acquis. Une injustice, dont nous avons la conscience, ne peut que nous rendre soupçonneux, tant à l'égard de nos complices qu'envers nos sujets forcés, et même vis-à-vis de nos propres fonctionnaires et agens.

De là la nécessité supposée et peut-être réelle de ces armées innombrables, de cette police éhontée, de cette insidieuse diplomatie, de cette fiscalité sans pudeur, de ces impôts oppressifs, de ces atteintes portées à la liberté

---

(1) Rendit-elle également nécessaire l'occupation des îles Aland, en vue du port de Stockholm? (*Note du traducteur.*)

individuelle et à la propriété, de ce culte de l'ignorance, de cette crainte de la vérité qui distinguent ces grandes puissances, comme d'autres d'un rang inférieur empressées à suivre servilement l'exemple de la politique immorale des premières, et qui prouvent bien qu'il n'y a pas de tyran, qu'il soit roi ou ministre, qui puisse un moment être tranquille sur le sort qui l'attend.

Une nation libre et réunie peut être gouvernée et défendue, au moyen d'un système libéral, avec la moitié de frais, avec moins de la moitié de peines et avec une fois plus de succès et de bonheur que ces états qui offrent l'image d'une machine politique dont l'organisation compliquée excite tant d'admiration. Il est douloureux de penser pendant combien de siècles les facultés humaines ont été étouffées, ou du moins retardées dans leurs développemens, par l'exercice de cette tyrannie. Il est toutefois consolant d'observer qu'aujourd'hui la résistance des peuples augmente partout, et qu'elle s'accroît proportionnellement plus que les moyens de répression dont les gouvernemens pourraient se servir pour la briser. Tandis que les peuples ont beaucoup appris, espérons que l'expérience aura donné quelques avis salutaires aux princes, et qu'une mutuelle prévoyance les fera marcher au devant les uns des autres, et se rencontrer, si ce n'est à mi-chemin, du moins à temps pour prévenir un bouleversement qui sans cela est inévitable. Cependant il faut avouer que la génération actuelle des souverains du continent n'annonce que fort peu de sagesse, et que dans plusieurs pays le peuple même a encore beaucoup à apprendre pour qu'on puisse dire qu'il apprécie sa situation, qu'il est à même de juger

des remèdes que ses souffrances exigent, ou du meilleur moyen d'obtenir des avantages réels et durables.

9. *Allemagne et Italie.*

Deux grands pays qui se trouvent dans ce cas réclament notre attention : c'est *l'Allemagne* et *l'Italie*. Ils sont dans des circonstances semblables, en ce que chacun de ces pays est habité par une population nombreuse qui marche dans une voie de progrès, parle une même langue, a les mêmes mœurs et usages, et se considère elle-même comme formant une seule et grande nation. J'ai suffisamment fait connaître la différence qui existe entre *nation* et *puissance*, différence que chaque année contribue à rendre plus sensible. L'Italie et l'Allemagne souffrent d'être partagées en un grand nombre d'états dont les plus puissans ont des possessions plus importantes ailleurs qui détournent les soins et l'attention de leurs princes. L'Italie et l'Allemagne n'ont jamais formé de grandes unités nationales comme elles le mériteraient et comme l'ont désiré beaucoup de politiques spéculateurs, tandis que d'autres leur refusent les qualités nécessaires pour s'organiser en monarchies compactes et solides, ce qu'elles deviendraient par la fusion de leurs états indépendans en un tout unique et homogène. Examinons, la chose en vaut la peine, jusqu'à quel point ces opinions peuvent être fondées.

On a reproché à l'Italie d'être trop susceptible de jalousies et de préjugés de provinces, même entre ses plus petites divisions politiques, pour pouvoir jamais être parfaitement unie. Il est vrai qu'une jalousie pareille a existé à un haut degré; mais le torrent de l'invasion

française est venu à bout d'effacer ces petites différences, et de produire une opinion unanime dans toute la péninsule. Les divisions récentes de ce pays, formant des principautés plus étendues, ont également contribué à donner plus de consistance et de dignité aux Italiens, qualités qui leur manquaient absolument du temps où ils étaient divisés en petites républiques oligarchiques, dont la chute n'a causé aucun regret aux plus chauds amis de la liberté, ou quand ils ne formaient que des apanages de l'Espagne, de la France et de l'Autriche.

Les gloires traditionnelles de Rome, et la vénération qu'inspire encore la cité sainte, en font un centre autour duquel il serait possible de rallier tous les Italiens. Pourvu que l'esprit public vienne à se raffermir en Italie, nous verrons que la grande masse des talens individuels qu'elle recèle la fera bientôt monter au niveau des nations les plus respectables de l'Europe.

L'Allemagne, quoique également soumise aux inconvéniens d'une division politique parcellaire, et gouvernée par des princes qui lui appartiennent à peine, a joui d'un avantage que l'Italie n'avait point, celui d'une réunion fédérative. Le lien fédéral a rapproché les peuples allemands de tout temps; et, quoique bien éloigné de la perfection dans ses élémens constitutifs, ce lien est tellement inhérent à leur histoire et a tant de rapports avec leurs sentimens nationaux, que force a été à Napoléon et aux conquérans ses successeurs d'en maintenir au moins le simulacre, et de satisfaire ainsi aux exigences de la quasi-nationalité allemande. N'ayant pas, comme l'Italie, de frontières fortes et naturelles,

réveillée par beaucoup d'intérêts étrangers et par des dissentions intérieures, l'Allemagne a cependant, malgré tous ses désavantages, manifesté une si grande force de sentiment national et d'unité de caractère, qu'on ne peut pas hésiter à lui accorder un des rangs les plus élevés parmi les nations de l'Europe. Si les parties dont elle se compose ne sauraient encore être facilement unies aujourd'hui, il n'est pas douteux néanmois qu'en consolidant ses intérêts elle ne puisse maintenir sa haute position en Europe. Si l'Italie eût été capable de cet esprit fédéral, son caractère se serait développé dans une sphère bien plus étendue.

Peut-être pourrait-on rejeter dans les théories spéculatives l'idée de la concentration future de ces deux pays aujourd'hui morcelés, en deux états homogènes et compacts. Mais, pour se former une idée précise des avantages qui découleraient d'une balance politique véritable, celle qui existe entre des états libres et indépendans, il est nécessaire d'imaginer de pareilles combinaisons possibles, quand même elles manqueraient de probabilité. Des recherches de cette nature ne sont pas sans utilité; elles préparent les esprits de ceux qui sont en position d'influencer les événemens, à considérer sans inquiétude des changemens qui pourraient sans cela froisser leurs préjugés et renverser tout l'ensemble de leurs idées politiques. Le grand choc de la guerre révolutionnaire a agi de même sur les peuples. Il a forcé d'un côté et de l'autre des états long-temps ennemis à adopter pour leur salut une politique commune. Il est également nécessaire que les peuples dont la prospérité est l'objet de ce changement de territoire, aient

le temps de les méditer d'avance, de déposer leurs anciennes jalousies, de prévoir le bien général qui en résultera, et d'éviter ces dissentimens partiels que le sacrifice inévitable de quelques intérêts de localité pourrait faire naître autrement. Un grand pas serait fait, si, tout divisés qu'ils sont encore comme états, nous pouvions les unir dans une politique commune; car, en agissant d'après les mêmes principes, ils apprendraient de fait à connaître leurs communs intérêts. Nous avons vu quelle a été l'action de la nation allemande réunie, nous avons vu les effets de ses forces morales et matérielles employées à secouer un joug étranger; et, si depuis elle n'a rien fait de concert, c'est que sa condition parcellaire l'en a empêchée. Ayant fait essai de ce qu'ils peuvent pendant la guerre, les Allemands s'empresseront d'agir dans le même sens dans l'exercice des arts de la paix; ils profiteront volontiers des avantages d'une éducation commune, de lois et d'institutions commerciales les mêmes pour tous, afin d'obtenir des garanties pour tous ces bienfaits dans une constitution libérale et uniforme. Tous ces avantages leur sont encore refusés ou mesquinement octroyés par le bon plaisir de leurs gouvernans. L'Allemagne a toutefois une chose que ses princes ne détruiront pas, c'est l'unité de sa langue, au moyen de laquelle ses habitans peuvent échanger leurs doléances et se convaincre de plus en plus que leurs sentimens, leurs intérêts et leurs espérances sont les mêmes.

La possibilité d'une union future des états de l'Italie sous un seul gouvernement, est prouvée par l'histoire d'Espagne, d'un pays divisé jadis comme l'Italie entre

plusieurs souverains, et dans lequel des sentimens de localités provinciales se font encore apercevoir, autant du moins qu'ils sont compatibles avec un patriotisme sincère. Des sentimens de localité de ce genre, en développant l'honneur et la dignité des habitans d'un canton, produisent plus de bien que de mal; ils changent ce thême des affections locales, naturellement restreint, en une arène d'émulation dont le bien public et l'honneur national ne peuvent que tirer avantage. Tel est le provincialisme de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de l'Espagne.

Beaucoup de temps s'est écoulé depuis que les états qui composent l'Allemagne ou l'Italie n'ont tourné leurs armes contre les voisins de leur pays dans le but de la conquête ou autrement, si ce n'est comme faisant partie d'une coalition. Ce fait exerce une influence salutaire sur le peuple, et tend à éloigner les haines réciproques.

10. *Grèce et Turquie.*

La Grèce et la Turquie offrent aujourd'hui le contraste de deux états, l'un dans l'enfance, l'autre dans sa décrépitude, tous deux d'une civilisation peu avancée. Observons que, quelle que soit leur condition présente, les Grecs sont capables de progrès (ce qui n'est pas le cas des Turcs), et qu'ils peuvent, par les avantages naturels de leur pays, devenir en peu de temps des membres intéressans de la famille européenne. Toutefois leur importance actuelle ne vient pas d'eux-mêmes, mais bien de leurs rapports avec les grandes puissances de l'Europe. Comme état faible, la Grèce n'est qu'un instrument entre les mains de la Russie, qui s'est servie

sans scrupule de la communauté de religion pour maintenir depuis long-temps dans ce pays un système d'intrigues bien suivi. Si cette Grèce pouvait devenir un état puissant, elle formerait à elle seule l'obstacle le plus formidable aux projets d'agrandissement de la Russie dans le sud, et contribuerait par là à assurer l'indépendance de la Méditerranée.

11. *Suisse.*

La Suisse subit depuis plusieurs années les suites d'une action silencieuse et progressive, sinon de changement, du moins de faits qui les préparent; l'étroite base des républiques oligarchiques du moyen âge ne répond plus aux exigences de l'opinion actuelle relativement à la liberté civile. Quand les Helvétiens auront fait cesser les mésintelligences qui se sont élevées entre eux, en élargissant le principe de leurs franchises, ils ressaisiront sans doute leur poste de gardiens des Alpes. Deux partis appellent en Suisse des réformes : l'un réclame une extension des droits civils, l'autre veut réorganiser les ressources militaires de ses hardis montagnards. Le succès de ces deux tendances assurerait à la Suisse des progrès à l'égal de ses voisins, tant en politique que dans l'art militaire, et la confédération ainsi raffermie deviendrait aussi respectable au XIXe siècle qu'elle l'a été au XIVe. Si cette confédération avait pu dans l'origine s'étendre à la Savoie et au Tyrol, en affranchissant ces deux pays de toute domination étrangère, elle aurait formé une barrière qui eût épargné à l'Italie et à l'Europe beaucoup de sang et beaucoup de trésors.

12. *Pays-Bas.*

Les Pays-Bas auraient joui d'un sort plus prospère s'ils avaient été, comme la Suisse, constitués en états confédérés ; organisation dont leurs croyances différentes, leurs institutions municipales, sinon républicaines, les rendaient capables. La réunion de la Hollande avec les provinces du midi, effectuée en 1815, mesure qui, en théorie, pouvait paraître bien imaginée, est venue au moins de deux siècles trop tard pour produire un résultat permanent. Si elle avait eu lieu au temps où la Hollande brisait le joug espagnol, quand la langue, les usages, les goûts et les habitudes des deux pays étaient à peu près les mêmes, elle se serait maintenue jusqu'à nos jours. Alors toute cette contrée était beaucoup plus allemande et moins française qu'elle ne l'est devenue depuis ; les petites jalousies qui se sont formées dans la suite n'existaient pas encore. Ainsi que les arbres, les peuples ne sauraient être greffés que jeunes ; plus tard, ce n'est qu'en faisant violence à la nature qu'on parvient à les faire croître ensemble.

Les provinces du midi ont fait la tardive découverte de leur existence comme nation il y a quelques siècles. L'histoire et la géographie ne nous révèlent pas sous quel nom et dans quelles limites cette nation aurait existé. A défaut d'une dénomination nationale, elles ont fait revivre le nom de Belgique, employé par les romains, parfaitement inconnu à l'histoire moderne de l'Europe, et mis en vogue par les seuls écrivains de la révolution. Quant aux limites, tout doit être à la Belgique de ce qui peut lui convenir : les provinces avaient besoin

du Luxembourg, le congrès le leur donne; elles trouvent que Maestricht et Venloo leur sont nécessaires, elles réclament ces deux places fortes ; elles possèdent les principales parties de la Flandre et du Brabant (dénominations mieux connues dans l'histoire que celle de Belgique), il s'ensuit qu'il faut leur donner encore les parties de ces deux pays qui sont à la Hollande depuis plusieurs siècles. Pour être conséquentes, elles devraient exiger la cession de Dunkerque et de la Flandre-française, mais leur ardeur ne s'est pas encore aventurée jusque là. Le plus sûr et le plus vénérable lien de nationalité, la langue, elles l'abandonnent, et préfèrent adopter un idiôme étranger plutôt que d'encourager l'étude de celui qui leur est propre. Il est vrai que la langue flamande ressemble trop à la langue hollandaise, que l'on proscrit, pour être populaire dans ce moment, mais c'est leur langue sans aucun doute (1).

Il est évident que le résultat final auquel conduiront les derniers événemens de ce pays, sera de jeter le nouvel état dans les intérêts de la France, quels que soient le nom et la forme qu'ils donneront à leur indépendance nominale. Comme contrepoids à cet accroissement de pouvoir effectif de la France, la Hollande sera obligée de se lier plus intimement avec l'Allemagne, et de mettre sa politique en harmonie avec ceux des états à l'est du Rhin qui devront balancer les forces de leurs voisins de l'ouest. Le bas peuple Allemand diffère peu du Hollandais

---

(1) Nous rappelons à nos lecteurs que c'est un Anglais qui parle, et que, tout en approuvant la manière large dont il considère plusieurs questions de politique européenne, les rédacteurs du *Polonais* n'adoptent point toutes ses opinions. (*Note du traducteur.*)

dans son dialecte et ses habitudes; et beaucoup de ceux qui veulent du bien à la Hollande auraient désiré, en 1815, plutôt sa réunion avec la Frise orientale qu'avec la Belgique.

Des monarchies dépendantes deviennent, pour l'état qui les domine, une source de troubles et de dépenses, plutôt qu'un moyen de force et de puissance. C'est le cas de toutes les conquêtes de la Russie. La Belgique est trop étendue pour être dépendante de la Hollande, et, n'ayant jamais été qu'une appartenance d'un état plus puissant, elle ne connaît réellement qu'un patriotisme de province. Quant à la manière dont les dernières discussions ont été conduites, les deux parties nous paraissent avoir tellement manqué à leur rôle, qu'il serait peu intéressant d'y arrêter notre attention.

13. *Alger.*

L'acquisition d'Alger par la France a donné de l'ombrage à quelques hommes d'état. Il nous semble que plus les colonies d'une grande nation sont séparées de celles d'un autre grand état, et moins il y a à prévoir de différens à cet égard. Comme établissement maritime, Alger l'emporte sur la Corse; comme avantage général, la destruction d'un état pirate mérite la reconnaissance du monde civilisé. La Russie au moins ne peut pas s'y opposer : elle a naguère offert cet appât à l'Angleterre qui l'a sagement refusé.

Il est étonnant que la nation anglaise ignore la jalousie et le mécontentement de la Russie à son égard. La Russie nous envisage comme l'ayant empêchée de s'emparer de la Turquie et de la Grèce, et de s'établir à différentes époques dans la Méditerranée, quoique ce dernier grief

regarde autant la France que nous. La Russie accorde rarement aux sujets russes ou aux citoyens polonais la faveur de visiter l'Angleterre : notre liberté est présumée trop contagieuse.

Réflexions générales.

Dans les anciens différens qui troublaient l'Europe, on voyait toujours le nord aux prises avec le sud. C'est ainsi que nous avons vu pendant des siècles la Suède faisant la guerre à la Pologne, l'Allemagne à l'Italie, l'Angleterre à la France, la France à l'Espagne et à l'Italie. Ce n'est plus ainsi à présent; c'est la Russie avec ses voisins, opposée à la France et à ses alliés. Tâchons donc de maintenir notre bonne intelligence avec la France, et agissons ainsi contre la Russie, habituée dès long-temps à susciter des différens entre nous. La France, nous nous en flattons, considère la situation présente et les combinaisons politiques sous le même jour.

Pendant le ministère Martignac, la Russie n'était occupée qu'à intriguer avec le parti républicain, pour contrecarrer les intérêts de l'Angleterre. Elle est capable de tolérer même le libéralisme, pourvu qu'il devienne l'instrument de sa politique. Espérons que les nouveaux ministères qui administreront la France et l'Angleterre ne se laisseront pas leurrer par l'hypocrisie, et que le rapprochement des deux nations s'effectuera en dépit des intrigues de la diplomatie russe. On peut faire beaucoup d'objections contre des alliances offensives; mais une alliance défensive, entre la France et l'Angleterre, n'aurait rien d'alarmant pour l'homme d'é-

tat le plus méticuleux. Si une alliance pareille pouvait être encore cimentée par un bon traité de commerce, les deux nations s'assureraient pour long-temps paix et sécurité réciproque.

Ne croyons pas que la Russie, gagnée ou non, soit toujours naturellement hostile à tout agrandissement de la France. Au contraire, pourvu qu'elle puisse fournir sa carrière d'ambition dans l'est, elle accordera facilement à la France tout ce qu'elle convoitera à l'ouest. Elle sait, ou elle croit, que l'Angleterre (la France gardant la neutralité) peut seule l'empêcher d'achever rapidement ses conquêtes du reste de la Pologne, de la Grèce et de la Turquie; car elle indemniserait la Prusse par le Hanovre, l'Autriche par la Servie et la Valachie. L'honorable sympathie qui existe actuellement entre les Français et les Polonais fera naître, nous l'espérons, des principes plus judicieux de politique et d'alliance. Que les hommes libres se soutiennent mutuellement, et l'indépendance sera rendue à ceux qui en ont été si cruellement privés. En France, le gouvernement et le peuple sont favorables aux Polonais (1). L'Angleterre, quand a-t-elle témoigné comme à présent sa sympathie pour les nations opprimées? Disons-le, la grande cause de l'impopularité de l'Angleterre dans le continent, c'est qu'elle n'a voulu aider personne; ou si elle l'a fait, il a semblé lui être indifférent de soutenir soit la cause de la liberté ou celle de l'absolutisme, et cela en dépit de son attachement tant vanté aux franchises nationales. La France, au contraire, quel que soit le parti qui gou-

---

(1) Le gouvernement? à quelle époque et avec quels résultats?
(*Note du traducteur.*)

verne, prête volontiers son appui à ses amis en détresse (1). Quand l'Espagne était partagée entre la liberté et la tyrannie, les absolutistes avaient obtenu l'appui de la France, comme les libéraux l'obtiendraient à présent. Le parti libéral, en France, a toujours considéré l'Angleterre comme protégeant, provoquant la liberté, et il a toujours éprouvé des mécomptes. Les plus beaux discours de lord Holland et de lord Brougham, proclamant les plus sublimes principes de liberté civile et une commisération profonde pour tous les peuples qui n'en ont pas la jouissance, n'agissent que comme des phares trompeurs, pour séduire les patriotes crédules du continent, et les précipiter dans des dangers dont on les laisse ensuite se tirer par leurs propres ressources et à leurs risques et dépens.

(*La suite au prochain numéro.*)

---

(1) Elle a eu des amis dans la détresse la plus cruelle ; ces amis lui criaient : « Rien qu'une main, et nous sommes sauvés ! »... La main n'a pas été tendue, et les amis ont succombé.

(*Note du traducteur.*)

DE LA

NATIONALITÉ POLONAISE.

Discours prononcé, le 3 mai 1831, à Varsovie, dans la dernière séance de la *Société des Amis des Lettres*, et traduit du polonais.

Quand l'apôtre de la foi du Christ descendit pour la première fois sur la terre de Piast, il aperçut au pied d'un simple autel une vierge qui veillait au feu. « Quel est ce feu que tu gardes, lui demanda-t-il? —C'est le feu que le ciel a descendu à nos anciens pères, répondit la vierge; c'est avec ce feu qu'il nous faut vivre, c'est avec ce feu qu'il nous faut revenir au ciel. » Alors l'apôtre laissa échapper un soupir, et dit avec inspiration : « Ce peuple est le plus digne par sa pureté de conserver le feu sacré que je lui apporte. Je lui inspirerai mon ame ; il sera grand, il souffrira dans le Christ pour l'humanité, et deviendra un jour heureux conservateur du feu divin. » Le feu visible des autels s'éteignit lentement, et le feu divin et invisible s'alluma dans la poitrine de chacun de ce peuple, et depuis toute la nation vécut d'un seul et même esprit, et cet esprit était à lui seul.

(1) Ce morceau, qui emprunte des circonstances au milieu desquelles il fut écrit, un caractère tout particulier, a déjà été publié dans un recueil consacré à la Pologne. Nous avons cru devoir le traduire à notre tour et le recueillir comme un monument historique précieux qui appartient essentiellement à l'œuvre que nous avons entreprise.

C'est cet esprit, concitoyens! qui vous vivifia miraculeusement pendant plus de dix siècles, qui vous a mis à la tête des innombrables peuples Slaves, qui vous rendit possibles des victoires impossibles, qui vous conduisit par les ténèbres du tombeau, qui vous a dispersés dans le monde; qui, étouffé, renaissait plus violent; qui aujourd'hui encore, à l'admiration des peuples, vous conduit à travers une mer de dangers.

Ce feu, c'est la *nationalité*, dont l'amour fait la gloire du nom Polonais, amour par lequel, au milieu de tous les êtres, un Polonais ne peut être autre chose que *Polonais*.

Nation, c'est une idée innée, que les membres de la nation tâchent de réaliser. La nation ne forme qu'une famille qui a ses malheurs et sa vocation. La nation, dans ses idées, dans sa tendance et dans ses sentimens, doit être envisagée comme un seul homme. Son passé constitue son caractère. Dieu a voulu que les nations soient individuelles comme les hommes; ce caractère maintient leur influence sur le genre humain, et fait l'harmonie de l'ensemble. De même que les vertus domestiques forment la base des vertus nationales, de même ces dernières sont le fondement de l'amour de la société entière. Toute la différence qui existe entre un homme et une nation, c'est qu'un homme peut périr pour une nation, tandis qu'une nation ne peut pas périr pour le genre humain, lorsqu'elle a sa conscience, lorsqu'elle se sent nation. — Au surplus dans une nation mûre pour le bien, chaque individu donnera sa vie pour faire vivre la nation au profit de l'humanité. — Si nous laissions mourir notre nation, qui est si nécessaire

au monde et dont l'existence nous a coûté tant de sang; si nous la laissions assassiner, si nous ne la défendions pas avec le plus grand dévoûment, nous mériterions l'enfer tout autant que nos assassins, qui déjà ont fait pour nous de cette terre un enfer anticipé. — Si même, pour donner au monde un exemple unique, pour satisfaire à sa destinée, notre nation se laissait exterminer avec toute sa génération, alors même sa volonté aurait triomphé; nos cendres deviendraient saintes, et la croix qui les dominerait serait le but des pélerinages des peuples, qui viendraient saluer le tombeau d'une nation élève du Christ, le tombeau d'une nation martyre.

Jadis chaque nation se regardait comme le but, le milieu, le centre de tout, à l'instar de la terre que l'on regardait comme le milieu, le centre du monde, et autour de laquelle on faisait graviter les corps célestes. —Kopernik (Polonais) découvrit le vrai système du monde physique, et (je le dirai hardiment et avec une fierté nationale) la nation polonaise seule a pressenti le véritable mouvement du monde moral; elle a reconnu que chaque nation doit faire partie d'un tout, et circuler autour de ce tout comme les planètes circulent autour de leur foyer; que chaque nation concourt à l'ensemble et à l'équilibre nécessaires, et que ce n'est que l'égoïsme aveugle qui se refuse à reconnaître cette vérité. Je le répète, la nation polonaise est un philosophe d'inspiration, un Kopernik dans le monde moral. On ne la comprend pas, on la persécute; n'importe, elle ira toujours, elle se fera des disciples et des prosélytes, et sa couronne d'épines se changera en une couronne de victoire et de civisme.

Faire fleurir l'arbre de la liberté et de la fraternité sous le soleil de la religion; faire peser les droit du peuple et les droits du trône dans la balance que Dieu même tient suspendue; se développer à l'intérieur conformément à l'esprit du siècle, pour devenir propre à coopérer à la marche de l'humanité entière, telle a toujours été la pensée de la nation polonaise. — Veiller au milieu de la tempête sur les frontières du monde civilisé menacé par le monde barbare, telle a été sa vocation. — Quant à sa destinée, elle a été à la fois noble, sublime et miraculeuse; noble, car elle défendit les ingrats; sublime, car elle représentait ces millions de Slaves qui, dans leur aveuglement, l'envahissaient, et qui, dispersés dans les contrées glaciales du nord, parviendront insensiblement à leur maturité; miraculeuse enfin, car elle a quitté son tombeau au bruit d'une atteinte portée à la liberté des peuples, et s'est levée devant eux pour leur servir d'avertissement comme Piotrowin (1), en leur montrant les traces du crime qu'on avait exercé sur elle. — O nation devant laquelle je me prosterne! tu t'es décidée à réaliser ta grande pensée, à subir ta destinée sublime ou à rentrer pour toujours dans la tombe. Si tu meurs, tu auras rempli ta dernière mission, et tu te retrouveras avec une palme à côté du Christ ton maître.

O ma nation! le monde ne te connaît pas; — il ne sait pas ce que tu as fais pour lui, combien tu as long-

---

(1) Piotrowin, citoyen polonais, fut, selon les récits de la chronique, ressuscité par l'évêque saint Stanislas, sous le règne de Boleslas l'Audacieux, pour prouver le crime d'un malfaiteur.

temps souffert. Aujourd'hui seulement il s'est aperçu d'une seule chose, il s'est aperçu que tu es la plus malheureuse des nations. — Sois malheureuse, mais sois la plus malheureuse, plutôt que d'être la plus heureuse en cessant d'être toi-même, en te transformant en nation égoïste. Il n'y a que le lâche qui, après avoir tout perdu, fait taire sa conscience, désavoue son nom et se fait corsaire. — Tu es inspirée, tu es remplie de la divinité : la divinité cherche un sanctuaire dans les cœurs droits et malheureux, et cela te suffit. Tu as été telle pendant des siècles, et aujourd'hui tu es à l'apogée de ta destinée. Reconnais-toi toi-même, et les peuples te reconnaîtront, et tu apprendras la justice aux rois. — Inspire-toi de l'orgueil national; car si tout autre orgueil est un crime, l'orgueil national est un devoir.

L'apôtre de la foi étant descendu, la palme de paix à la main, sur la terre des Polonais, trouva un peuple agricole régi patriarcalement et libre comme le sont les nations dans leur enfance. La foi introduite dans un pareil peuple, non seulement ne put le changer, mais encore, semblable au soleil dans sa marche régulière, elle vivifia et favorisa le développement organique de ses dispositions naturelles. En outre, ce peuple n'éprouva aucun bouleversement de nature à changer ou à altérer sa nature.—Quand les Burgundes et les Francs se mirent à la place des Celtes, les Vandales et les Sarrazins à la place des Espagnols; quand les Bretons firent place aux Normands et aux Anglo-Saxons, les Italiens à presque toutes les nations; quand aussi l'immense pays des Slaves fut inondé par les Allemands du côté de l'Oder, et

par les Mongols et les Scandinaves du côté de l'ouest, les Polonais se mirent à l'abri de la domination étrangère et de toute relation avec les peuples qui auraient pu changer leur nationalité.—De là vient que leur terre ne paraît former qu'une seule maison, et leur histoire la chronique d'une seule famille. — Si les Polonais se sont réunis à des peuples d'une origine un peu différente de la leur, cette réunion était un mariage qui avait pour symbole le mariage de ses rois ; l'anneau nuptial des rois était l'anneau nuptial des nations et de la foi, et leurs liens conjugaux ont religieusement duré jusqu'à leur mort commune.

Les Polonais différaient des Huns et des Sarrazins, peuples nomades, par l'agriculture qui fait aimer la terre. Un peuple adonné à l'agriculture est toujours vierge, il tient à ses foyers et aux habitudes domestiques ; ses inclinations sont conservatrices, maternelles : un peuple nomade, au contraire, toujours agité, est destiné à introduire dans la société le mouvement et un nouvel ordre de choses. — Un peuple agricole est de sa nature plus attaché à sa terre et à ses traditions. Ce n'est pas donc sans raison que le Polonais seul a donné à sa terre le nom de mère. En Pologne, les familles particulières portaient le nom de leurs terres, auxquelles elles étaient tellement attachées, que les noms et la propriété étaient des mots synonymes.—Lorsqu'enfin les tempêtes du sort eurent dispersé leurs foyers, les Polonais se disséminèrent dans le monde entier, non pas avec des intentions de peuples nomades, mais comme des abeilles qui ont quitté leur ruche pour retrouver leur mère,

et qui, n'y voulant pas rentrer sans elle, finissent par mourir de fatigue. Ceux qui sont rentrés ont apporté seulement une douleur plus vive et les cendres de leurs chefs, pour les réchauffer par des soupirs sur le tombeau de leur mère, et pour en faire ressortir une nouvelle vie.—Nos destructeurs ne s'étaient pas aperçus que pour notre peuple les ossemens de nos frères sont un trésor qui leur sera à jamais funeste.

Les Polonais, grace au soin qu'ils eurent bien longtemps, et de ne pas s'établir dans des villes, et de ne pas se livrer aux travaux de l'industrie et du commerce, conservèrent, d'un côté, la simplicité et la persévérance dans leurs anciennes habitudes; d'un autre côté, cette générosité et cette grandeur d'ame qui ont fait de ce peuple une véritable chevalerie chrétienne.

Les Polonais, étant devenus chrétiens du temps des croisades et de la chevalerie, jurèrent de défendre l'Évangile dès le premier moment où il leur fut annoncé. Le sabre qu'ils tirèrent, en l'entendant chanter pour la première fois sous le règne de Miecislas (1), pour la défense de la chrétienté, ils furent les derniers à le remettre dans le fourreau. La délivrance de Vienne fut le dernier combat dans le pur esprit du christianisme. La célèbre chevalerie du moyen âge en Europe n'était pas l'armée soldée d'un conquérant: elle avait déjà un principe noble et religieux; mais elle était dirigée surtout par l'honneur, par le besoin des aven-

(1) Les anciens Polonais avaient coutume de tirer leur sabre au moment où le prêtre lit l'Évangile à la Messe. C'était pour montrer qu'ils étaient prêts en tout moment à le défendre.

tures merveilleuses dans des pays lointains, et par le désir de plaire aux femmes : tandis que les chevaliers polonais, entourés d'infidèles, étaient exclusivement destinés à combattre pour la chrétienté sur leur propre sol. Ils combattaient en même temps pour la foi et pour la patrie, qui ne formaient dans leur esprit qu'une seule et même idée : la palme du martyre était aussi pour eux la palme civique.—L'Église et la langue latine leur inspirèrent les vertus publiques des Grecs et des Romains : voilà pourquoi ils furent supérieurs en énergie virile aux chevaliers de la croisade qui n'étaient inspirés que par les fantaisies du jeune âge. Ils réglèrent les discussions de leur diète, comme s'ils avaient été un ordre religieux ; les intérêts de la foi y tenaient la première place, les intérêts de la république et du roi ne venaient qu'après; ils donnèrent le nom de *foi* au peuple, le nom de frère à chacun des leurs, et la Sainte-Vierge fut proclamée leur reine. Qu'on ne vienne pas juger légèrement les sentimens poétiques de la nation, car sans eux on n'est pas nation. Ces sentimens n'étaient pas, comme on pourrait peut-être le croire, dictés par un esprit monastique, c'était une inspiration pleine d'une sainteté symbolique. Marie, fille de la race appauvrie de David, vivant dans une ville pauvre près d'un charpentier; Marie, mère miraculeuse du Sauveur du genre humain, fut, par une sainte inspiration, proclamée reine du peuple de Piast, charpentier d'une petite ville, à qui les anges avaient annoncé la couronne d'un peuple destiné à combattre pour la chrétienté. En Thrace, chez un peuple encore payen, dont nous sommes les descendans d'après l'opinion de beaucoup d'historiens,

Marie fut adorée comme l'image de la nature. Les chansons qui retentissaient en l'honneur d'elle seule dans les camps des Polonais étaient sublimes dans leur idéal, et surpassaient toutes les poésies guerrières de ce temps. —Czarnecki, sauveur de la patrie dans les circonstances les plus difficiles; Sobieski, sauveur de la chrétienté, et les héros de Bar, qui vengeaient leur patrie outragée par les Moscovites, adorèrent particulièrement la mère de Dieu.—La pauvre bergère d'Orléans, vouée à la Sainte-Vierge, sauva la France notre sœur.

L'Europe tranquille entendait à peine le bruit causé par l'océan de barbares qui venait se briser contre les poitrines des Polonais. Anciennement on n'avait pas le temps de glorifier leurs exploits, plus tard il ne fut plus permis de le faire. Ils détestaient les forteresses comme des prisons, confians qu'ils étaient dans leur courage personnel, laissant toujours leurs biens exposés à la dévastation des Tartares, ils ne s'attachaient pas aux jouissances domestiques. Leur pays n'était que le camp de la garde européenne. Lorsque, après avoir remis au pape Paul V des étendards pris sur les païens, ils lui demandaient dans leur simplicité des reliques, le pape leur répondit : « Est-« ce que chaque poignée de votre terre n'est pas une « relique de martyr ? »

Cet esprit héroïque développa dans la noblesse polonaise l'amour de la liberté, sans lequel la patrie et l'héroïsme n'existent pas. Nulle autre part, la chevalerie et les mœurs romanesques du moyen âge ne furent inspirées par l'amour de la liberté. La liberté était pour les Polonais l'unique récompense de leurs sacrifices. Cette même liberté servait à leurs voisins de rempart

contre leur propre force et leur valeur, car elle leur faisait juger la conquête comme indigne d'un peuple libre. Ils sont les seuls qui, sous l'influence du catholicisme, ont su parvenir à la liberté et aux lois dont la source et les modèles se trouvent dans la chrétienté primitive. — Les Polonais sont en outre la seule nation de l'Europe qui, sans effusion de sang et sans bouleverser l'ancien ordre de choses, ait saisi chaque circonstance favorable pour parvenir peu à peu et avec ordre aux libertés qui étaient inconnues à toute autre nation. Chaque avénement au trône d'un nouveau monarque opérait la continuation d'une révolution paisible, ayant pour but l'accroissement de la liberté, sur laquelle les Polonais étaient fort susceptibles, particulièrement sous le règne des rois étrangers. Ils poussèrent enfin leur amour de la liberté jusqu'au fanatisme. Ce fanatisme avait été inconnu avant eux, et la liberté a eu le Polonais pour premier élève d'inspiration. — Un froid diplomate a prétendu gravement en trouver la cause dans l'organisation physique du peuple polonais. Ce diplomate était Français; il ne savait pas que sa nation allait bientôt subir une fièvre délirante de liberté. — Qui aujourd'hui n'a pas d'abord appelé délire le courage que nous avons eu de nous opposer au géant? Le pouvoir monarchique était aussi porté à l'extrême chez d'autres nations; alors il dégénérait en tyrannie, et de cette manière précipitait sa fin. Le fanatisme de la liberté chez les Polonais était aveugle, mais non pas sanguinaire. Et vous, publicistes, ne vous étonnez pas autant de ce qu'il existait une nation qui, par respect pour la liberté, souffrait un despote dans chacun de ses membres, que de ce que cette même na-

tion ait pu sortir de cet état d'aveuglement, sans faire couler le sang et malgré toutes les entraves que lui suscitaient les despotes ses voisins. Si la licence d'un peuple libre, qui a su cependant la réprimer, doit servir de leçon au monde entier, la licence effrénée de trois despotes, dont on ne peut pas encore apprécier tous les crimes politiques, doit être une leçon bien plus menaçante.

Tels sont les élémens, bons ou mauvais, mais nécessaires, qui ont développé la nationalité polonaise ancienne et héréditaire. — Mais, pour parvenir au degré où elle se trouve aujourd'hui, il lui a fallu supporter les malheurs qu'elle-même s'était créés; il a fallu que la conjuration tramée pour l'assassinat d'une nation s'accomplît sur elle : qu'elle reçût la plus dure des leçons, celle de la ruine et de la reconstruction de son existence nationale. — Lorsqu'au commencement du XVIIIe siècle, le génie despotique eut effectué au nord une révolution inouie, et qu'à la fin du même siècle la France eut subi une révolution tout opposée et bien plus féconde, la révolution du peuple, alors la Pologne, par des moyens diamétralement opposés, accomplit une révolution propre à elle-même, et sans pareille dans l'histoire. — La noblesse, si éperdument attachée à ses priviléges, fortifie volontairement le pouvoir du gouvernement, cède une partie de ses droits aux autres classes de la nation, balance le pouvoir du monarque avec celui du peuple, exécute toutes ces modifications de concert avec le roi et le clergé; et ces triomphes remportés sur elle-même ne font répandre que des larmes de joie. Et, cependant, trois potentats, par la plus lâche des trahisons, démembrent la Pologne en l'accusant de

jacobinisme! Ils ne rougissent pas d'appuyer ce mensonge par le massacre des femmes et des enfans, et d'exiger que le roi et les envoyés du peuple donnent une apparence de légalité à cet acte infame en le signant d'une main tenue par leurs soldats. — C'était un véritable jacobinisme des cabinets, une ligue menaçant les droits et la sûreté des nations, et pouvant évoquer la sainte alliance des peuples.

Qui saurait raconter la vie d'une nation morte, dont l'ombre sanglante a fait pleurer les peuples pendant quarante ans; d'une nation qui n'a pu être anéantie malgré tous les flots de sang qu'elle a versés, malgré les supplices de tout genre employés par ses bourreaux? On dirait que Dieu avait alors détourné ses regards de la terre souillée par de pareils crimes, par un pareil meurtre; que, comme le dit Shakspeare, dans ce bouleversement de la nature, les morts avaient erré sur la terre. Ce bouleversement produisit un guerrier qui, par les foudres de la France, fit trembler toute l'Europe. Nous n'avions plus le temps de demander s'il était l'envoyé du ciel ou de l'enfer; s'il n'avait pu être notre sauveur, il aurait pu être notre vengeur. Les mères et les vieillards rassemblaient avec soin tous les restes des souvenirs des temps passés: les armures et les livres; ils enseignaient secrètement l'histoire et les chants nationaux; leurs fils, ayant suspendu contre leur poitrine une poignée de terre (1) polonaise, et poussés par la voix enchanteresse

(1) Les soldats polonais qui s'enrôlaient sous les étendards de Napoléon emportaient, dans un petit sac attaché à leur cou, une poignée de terre polonaise dont ils couvraient les yeux de leurs camarades tués dans les pays lointains.

de Napoléon, parcoururent l'Europe depuis le Tibre jusqu'à la Vistule, depuis le Tage jusqu'à Moscou. La création du duché de Varsovie n'était que l'aliment d'une espérance plus haute, le germe de combats à venir; c'était l'arsenal où devait s'armer toute la nation polonaise.

Notre armée portait le nom d'*Armée Polonaise* dans le duché de Varsovie, parce qu'en vérité elle était formée de héros venus de toutes les parties de la nation démembrée. Napoléon arma bientôt toute l'Europe contre la Russie; et, la guerre qu'il commença, il l'appela *seconde guerre polonaise*. Cette guerre fut la perte du plus grand des potentats et de la plus malheureuse des nations; celle-ci, après être revenue à la vie, reçut le coup le plus affreux, puis elle est rentrée dans sa tombe. Après avoir tout perdu, nous avons défendu contre toute l'Europe les murs de Paris comme nos propres murs. Nous avons déposé nos armes quand le plus grand des héros a déposé sa couronne. Nos ennemis ont respecté nos malheurs, et au fond de leur ame ont reconnu nos droits. Tous nos combats étaient purement nationaux.

Nous n'avons pas le temps d'examiner comment le congrès de Vienne est devenu une source inépuisable de guerres pour le bon droit et la liberté. Dans les traités de Vienne on aperçoit une sorte de honte, un sentiment étouffé de la justice, une méfiance réciproque entre les contractans, et peut-être même une ruse préméditée des uns contre les autres. Chacun d'eux sentait bien que la Pologne serait une pomme de discorde. Tandis qu'au congrès de Vienne on a écouté les petites principautés de l'Allemagne, les villes, certaines familles,

et jusqu'à des banquiers, on n'a pas laissé parler une nation de vingt millions d'hommes qui combattait depuis quarante ans pour son indépendance, et dont le malheureux sort a opéré tant de changemens en Europe, et en promettait encore de nouveaux.

Les Polonais ont à la fois souffert comme un peuple civilisé du xixe siècle, et comme une nation ayant les droits les plus sacrés à sa nationalité. De même qu'au moment de leur partage on leur ordonna la résignation, ainsi l'on exige d'eux le sacrifice de la constitution et de la nationalité, pour ne pas éveiller en Europe le soi-disant mauvais esprit. Libres jadis, esclaves ensuite, ils ont toujours été condamnés à souffrir pour l'Europe. D'abord on assoupissait les plus faibles, en leur promettant de les réunir à leurs frères, ensuite en les menaçant de l'anéantissement de l'existence du petit royaume. En voyant la force de la Russie d'un coté, et la position de l'Europe de l'autre, nous avons cru que l'une ou l'autre de ces deux choses pouvait arriver. Nous avons donc invoqué toute la force de notre ame à notre aide, afin qu'elle nous aidât à subir, pour l'amour de la patrie, la plus cruelle des épreuves. Nous voulions supporter paisiblement notre joug jusqu'au moment où le droit et la vérité reparaîtraient. Mais quel a été ce joug!...

Condamnés à une sorte de léthargie, nous étions obligés de nous taire lorsque nous voyions travailler à notre cercueil. Quand nous étions chargés de chaînes, on insultait encore aux monumens de notre gloire; on tournait en dérision tous nos nobles sentimens. Nous pressentions une génération qui pourrait enfin s'accoutumer au joug, et aurait l'insolence de l'apporter à d'autres peuples; une

génération à laquelle on ne laisserait plus aucune trace des vertus et des souvenirs polonais.

Mais nos enfans nous ont fait rougir d'avoir osé concevoir d'eux un pareil soupçon. Ils ont dit : « Votre esprit est en nous ; » et ils ont ouvert notre tombeau, et toute la nation est ressuscitée comme si elle eût été évoquée par la trompette de l'ange ; et, à la face des peuples étonnés, elle a repris son ancienne mission, et s'est armée contre le despotisme et l'obscurantisme.

Les peuples attribuent cette action au désespoir, les cabinets l'attribuent à l'esprit de conspiration, à une folie démagogique ; tout le monde nous plaint à cause de nos pertes matérielles. Les rayons du XIXe siècle dardent sur notre front, mais nous sommes sortis de notre tombeau avec une autre lumière, la lumière de la nationalité ; nous nous présentons avec le droit à une existence nationale, avec le droit d'agir conjointement avec d'autres nations au profit de l'humanité entière ; nous nous exposons aux foudres du despotisme avec calme, sans penser aux avantages matériels, et uniquement pénétrés du sentiment de l'immortalité et de la justice divine. Nous ne concevons pas de liberté sans indépendance nationale ; nous ne connaissons pas de partis libéraux, républicains, etc. Notre insurrection est la suite de la lutte de Kosciuszko ; notre révolution est le complément de la révolution paisible du 3 mai. Tout y est *Polonais*, et ce mot comprend tout notre libéralisme ; ce mot unit les sentimens d'un sénateur avec les sentimens d'un paysan, notre quatorzième siècle avec le dix-neuvième siècle. Notre indépendance est nécessaire à tous les peuples.

Si le monde contemple en silence notre lutte sanglante, qu'il apprenne au moins comment un peuple libre, inspiré par Dieu, et surmontant sa destinée par sa volonté, peut succomber, mais ne fléchir jamais.

CATÉCHISME

SUR LE

CULTE DU A L'AUTOCRATE DE TOUTES LES RUSSIES (1).

CATÉCHISME SUPÉRIEUR.

I.

Texte du Catéchisme.

Première demande. D'après la religion du Christ, comment considère-t-on l'autorité de notre autocrate régnant sur toutes les Russies?

Réponse. On considère l'autorité de l'autocrate comme celle qui procède directement de Dieu lui-même.

Observations.

Ainsi l'autorité de l'autocrate est considérée par l'autocrate lui-même comme *procédant directement* de Dieu.

Nous nous permettrons de demander, à notre tour, si les églises catholiques de son empire sont tenues d'accepter une décision dogmatique de foi émanée d'un souverain qui, pour ces églises, est dans tous les cas un souverain temporel, quel que fût d'ailleurs le résultat de l'examen du fait et du droit, selon les diverses populations jointes plus ou moins violemment, et non assimilées, à la domination russe.

(1) *Catéchisme sur le Culte dû à l'autocrate de toutes les Russies*, ou Explication du quatrième commandement de Dieu, relatif au gouvernement temporel, publié par ordre suprême, à l'usage des églises et institutions catholiques romaines dans l'empire de Russie. — Wilna, 1832; imprimerie du Diocèse. In-18. (Pag. 12 et suiv.)

Le contraire est prouvé. Les catholiques romains sujets de l'empereur de Russie, n'importe à quel titre, ne peuvent admettre comme article de foi que les décisions émanées de la seule autorité spirituelle en qui ils reconnaissent la tradition apostolique.

Nous croyons devoir copier ici une note insérée dans un des derniers numéros de la *Tribune catholique*.

Cette note est d'autant plus utile à reproduire, qu'elle résume en peu de mots la question si témérairement tranchée par l'autocrate, et la résume seulement dans un intérêt général de la doctrine catholique, car il est bon d'avertir que ce n'est point le catéchisme de l'empereur Nicolas qui y a donné lieu.

Voici donc cette note :

«.... Il est certain qu'en général le pouvoir vient de « Dieu, mais le pouvoir vient-il immédiatement de « Dieu? Est-il indépendant du consentement de la société « temporelle? est-il inamissible? L'affirmative de toutes « ces questions n'est pas de foi, loin de là. Toutes les « écoles catholiques, depuis saint Thomas d'Aquin jus- « qu'au seizième siècle, ont tenu la négative; tous les « docteurs ont enseigné qu'à la différence du pouvoir « spirituel qui vient immédiatement de Dieu, le pouvoir « temporel ne vient de Dieu que médiatement par la « communauté, et que la communauté a le droit de re- « prendre le pouvoir lorsqu'il devient tyrannique, c'est- « à-dire lorsqu'il cesse d'être exercé conformément à la « loi divine et dans l'intérêt général. Les réformateurs « anglais sont les premiers qui aient soutenu que le « pouvoir temporel venait immédiatement de Dieu; « qu'il n'était pas permis de le limiter, qu'aucun abus

« d'autorité, quelque grave qu'il fût, n'autorisait un « état à retirer le pouvoir des mains de ceux qui en « était revêtus. Bellarmin, Suarez, se sont élevés contre « ce système, ont défendu la vieille doctrine catholique « contre les novateurs : les protestans et surtout les ré- « formateurs anglais ont créé un droit divin nouveau, « inconnu à l'antiquité chrétienne.... » Sur ce sujet on peut lire Lingard (*Histoire d'Angleterre*, tome VI, p. 549; tome XIII, p. 409); Suarez (*De legibus*); le même (*Defensio fidei cath. adv. Anglos*); Bellarmin (*de Laïcis*).

Ainsi, en fait, il y a de la part de l'empereur Nicolas usurpation sur l'autorité spirituelle. Et, s'il veut avoir recours à la théologie d'Henri VIII, cette théologie, isolée de l'enseignement traditionnel, fruit elle-même de la violence, ne saurait avoir de valeur, dans sa propre cause, que pour les églises grecques dont il se déclare le chef.

II.

Texte du Catéchisme.

Seconde demande. Comment peut-on le prouver par la nature de schoses elles-mêmes ?

Réponse. D'après la volonté de Dieu, la nature de l'homme est telle, que, seul et isolé, il ne peut ni exister dans le monde, ni soutenir sa vie, ni savoir ce qui lui est nécessaire, ni rien apprendre, ni rien exécuter. Réuni avec d'autres hommes, il peut vivre en sécurité et peut savoir et faire beaucoup. Il peut connaître ses devoirs envers Dieu et les hommes, sa destinée, et les chemins par lesquels il doit l'accomplir; et, par sa soumission, il peut se perfectionner, mériter

et acquérir le bonheur temporel et une félicité infinie. Ce besoin de notre nature, inné dans l'ame d'un chacun, est hautement proclamé par ses instincts et ses vœux : tout dit que telle est la volonté divine que les hommes vivent entre eux et en société. De là dérivent les relations des familles et des classes d'hommes nécessaires les unes aux autres. Le monde, uni par ces relations, forme en quelque sorte une seule maison, une même famille sous le gouvernement du père universel et céleste. Pour accomplir les siècles qui lui sont destinés, il est partagé en grandes sociétés appelées nations. De cette idée du gouvernement paternel dérivent le nom de patrie, l'amour de son empire, et les gouvernemens confiés aux princes, rois, autocrates, ou monarques régnans. De là nous voyons clairement que la volonté du même Dieu qui a fait l'homme l'a destiné aussi à la soumission envers l'autorité qui protége la sociabilité et ses relations.

Troisième demande. D'après la religion, qu'est-ce que nous devons, nous autres sujets, à l'autocrate de toutes les Russies?

Réponse. L'adoration, la soumission, l'obéissance, la fidélité, le paiement des impôts, le service, amour par dessus toutes choses, actions de graces et prières devant Dieu. Enfin tout ce qui peut se réunir dans ces deux mots, adoration et fidélité.

Quatrième demande. Comment faut-il adorer l'autocrate?

Réponse. Par tous les moyens que l'homme possède : par ses paroles, par ses signes, par ses actions et démarches, enfin dans le plus intime de son cœur.

Cinquième demande. En quoi et comment faut-il lui prouver sa soumission?

Réponse. Par une obéissance complète à ses ordres, qui sont des lois.

Sixième demande. En quoi et comment faut-il lui être fidèle?

Réponse. La fidélité à l'autocrate doit être illimitée dans l'exercice des fonctions par lui confiées, dans l'accomplissement des services qui lui sont dus; mais cette fidélité doit régner dans le fond du cœur, et non point se borner à une observance superficielle.

Septième demande. Faut-il payer les impôts au trésor de notre seigneur l'autocrate de toutes les Russies?

Réponse. Oui, et cela sans rien manquer, ni aux termes ni aux quantités ordonnés.

Huitième demande. En quoi consistent les devoirs du service personnel?

Réponse. Il existe une obligation, la plus rigoureuse, à ne rien ménager, mais au contraire à se dévouer entièrement, soi et ce qu'on possède, toutes les fois que la volonté de notre seigneur l'autocrate l'exige, pour le service militaire et tous les autres, sans aucun égard aux fonctions et aux grades.

Neuvième demande. En quoi et comment faut-il prouver notre amour!

Réponse. Par notre participation, selon notre influence, aux succès sans bornes de notre autocrate, de son empire, qui est notre patrie, et de toute sa famille.

Dixième demande. Faut-il prier Dieu pour notre seigneur l'autocrate, et *pour la Russie notre patrie?*

Réponse. Dans les dévotions particulières et publiques, il

faut recommander l'autocrate aux grâces particulières de la divine puissance ; il faut prier pour sa santé, pour sa longue vie, pour l'accomplissement de ses vœux et son salut. Et comme la patrie est inséparable de notre autocrate, ces prières lui profiteront aussi.

Onzième demande. Comment peut-on manquer à l'accomplissement des devoirs que notre conscience nous impose à cet égard ?

Réponse. Par le manque d'ardeur dans notre culte pour l'autocrate, dans notre soumission, dans notre fidélité, dans notre amour ; par les murmures, par les trahisons, par le manque de docilité et enfin par les rébellions.

Douzième demande. Est-ce que les fautes énumérées dans la réponse précédente constituent des péchés envers Dieu ?

Réponse. Certainement. Non seulement nous péchons par là, mais nous devenons criminels.

Treizième demande. Ainsi, d'après la loi divine, nous ne devons jamais nous révolter contre l'autorité, ou conspirer en secret pour amener son changement.

Réponse. Jamais, ni ouvertement, ni en secret, ni directement, ni indirectement.

Quatorzième demande. Faut-il, outre l'autocrate, respecter également toutes les autorités et tous les pouvoirs ?

Réponse. Il le faut absolument, car leurs pouvoirs procèdent de l'autocrate, et l'action ineffable de toutes ces autorités est de même nature que celle de l'autorité suprême, et ne forme avec elle qu'une seule et indivisible substance, la remplaçant là où l'autocrate ne peut par lui-même ni voir ni agir.

Quinzième demande. Quels sont les motifs intimes qui

font un devoir à notre conscience d'être scrupuleux dans l'accomplissement de toutes ces obligations ?

Réponse. Nons en reconnaissons de deux genres : d'abord des raisons toutes naturelles, et d'autres surnaturelles ou résultant de la religion révélée par la grace divine.

Seizième demande. Quelles sont les raisons naturelles ?

Réponse. Après celles que nous avons données dans notre réponse à la seconde demande, on peut encore ajouter que, l'autocrate étant chef de la nation, ses sujets sont naturellement ses enfans, puisqu'il est leur père ; leur ensemble par conséquent constitue la patrie russe, objet de notre adoration ; et, comme l'obéissance et la soumission des sujets garantissent la sécurité de l'autocrate et la paix de son empire, le bien individuel et le bien public s'unissent pour exiger de nous une obéissance passive.

Observations.

L'homme est un être sociable ; ce point est hors de toute contestation. Mais la conséquence dogmatique tirée par l'empereur est-elle logiquement déduite du principe de la sociabilité humaine ? Cette abnégation de toute volonté, de toute liberté, n'est-elle pas au contraire ce qu'il y a de plus opposé au sentiment social ? Ne conduirait-elle pas, si elle était possible, à l'abrutissement le plus complet ? Enfin n'est-elle pas éminemment contraire à l'esprit du christianisme ? Qu'en sa qualité de chef de la religion russe, l'empereur exige *l'adoration* de ses co-religionnaires, cela peut se concevoir, en supposant toutefois l'hypothèse, pour les

Russes, que la religion, l'état, le prince soient choses identiques; mais il est évident que les catholiques romains de son empire ont d'autres devoirs, eux qui ne peuvent reconnaître dans l'autocrate le signe et l'autorité de la tradition apostolique.

Au reste, s'il s'agissait en ce moment d'entrer dans une véritable discussion, il serait facile d'établir que la foi chrétienne russe repose sur une autre doctrine; car les Russes eux-mêmes remontent à une tradition apostolique indépendante de l'autorité des czars. Pour les Russes, comme pour nous, la foi évangélique est une loi de grace et d'émancipation, et non une loi de rigueur et de servitude.

Quant à cette assimilation du prince et de la patrie, et surtout quant à cette définition de la patrie donnée dans le catéchisme impérial, peuvent-elles, en conscience, être appliquées à la plupart des populations jointes de vive force et non assimilées à l'empire russe?

Pour ce qui regarde la Pologne en particulier, nous nous bornerons à renvoyer le lecteur à la *chronique polonaise* insérée dans le précédent numéro de ce journal, page 43.

Quoiqu'il en soit, le christianisme que Jean Sobieski défendait, sous les murs de Vienne, contre les armes victorieuses des Turcs, n'était point le christianisme tel que voudrait l'imposer le czar.

III.

Texte du Catéchisme.

Dix-septième demande. Quels sont les motifs surnaturels?

Réponse. D'abord l'autocrate est une émanation de

Dieu : il est son lieutenant et son ministre ; la désobéissance à son autorité est une désobéissance directe aux volontés divines, desquelles émane tout pouvoir. Aussi Dieu récompensera-t-il chaque dévoûment aux autorités, comme il punira la révolte et l'infidélité. Il a ordonné qu'on adore et vénère toutes les autorités, en commençant par celle de l'autocrate, non pas sous l'influence des terreurs temporelles, mais sous l'influence de la conscience et de la crainte de son jugement dernier ; il a ordonné que, dans la seule pureté des cœurs, on fût obéissant à l'autocrate, et qu'on priât pour lui et pour ceux qu'il a choisis ; et il ajoute clairement que cette action lui sera agréable.

Dix-huitième demande. Quels sont les livres des saintes Écritures qui précisent tous ces devoirs et leurs motifs ?

Réponse. Les livres du Vieux et du Nouveau Testament, et particulièrement les Psaumes, les Évangiles et les Lettres apostoliques.

Dix-neuvième demande. Quels sont les exemples, dans la chrétienté, qui viennent à l'appui de cette doctrine ?

Réponse. L'exemple du Christ lui-même, né et mort dans l'obéissance d'un empereur romain, et qui, pendant sa vie terrestre, honorait toutes les autorités ; il s'est soumis sans murmure, même au tribunal inique qui l'a condamné à mort. — Puis l'exemple des saints apôtres et des premiers chrétiens qui vénéraient les autorités et les entouraient de leurs respects ; quoiqu'ils fussent par elles persécutés et martyrisés, jamais ils ne se sont unis à ceux qui pensaient mal. Pour

la religion ils se sont dévoués à la mort, mais ils n'ont jamais été ni meurtriers, ni traîtres, ni malfaiteurs. Les traditions relatives aux apôtres sont remplies des plus touchans exemples de cette vérité, de même que l'histoire de l'Église, de même que tous les témoignages présentés aux empereurs et au sénat romain. Rien n'est plus à désirer pour notre sainte foi que le retour de cette époque édifiante; c'est alors que l'Église sainte jouirait d'un bonheur ineffable en contemplant ceux qui, étant fidèles à notre Sauveur, le seraient aussi à notre seigneur l'autocrate qui est notre patrie.

Vingt-unième demande. Depuis quand l'Église a-t-elle introduit l'usage de prier pour les monarques?

Réponse. Dès les premiers temps de la foi chrétienne on a prié publiquement pour les souverains, pour toutes les classes, pour la paix et la prospérité de l'état. Cet usage s'est soutenu durant tous les siècles, et nous est venu, accompagné des prières les plus ferventes, que nous répétons aux grands jours de fêtes solennelles : c'est un devoir prouvé par la pratique constante de la sainte Église, qui enseigne à rester fidèle à son monarque et à l'adorer.

Observations.

Il y a ici progression. L'empereur, dans les demandes précédentes, n'avait été considéré que comme procédant lui-même, encore quant à l'autorité seulement, de Dieu même; maintenant voici qu'il est une *émanation divine*. Remarquons bien que, dans la demande quatorzième, les dépositaires du pouvoir de l'autocrate sont considérés comme *une seule et indivisible substance* de l'auto-

crate lui-même; aussi a-t-on soin d'expliquer que *l'action* de ces dépositaires de l'autorité suprême est *ineffable*. Pour eux déjà, il ne s'agissait point d'une *émanation du pouvoir*, mais d'une *identité de substance*. Nous sommes donc autorisés, par la force même de la déduction logique, autant que par la valeur des mots, à tirer, dans le sens extérieur comme dans le sens intime du catéchisme, l'impie conséquence d'une *identité de la personne de l'empereur avec Dieu*.

Or, arrivés à de tels termes, toute discussion deviendrait une impiété elle-même, car toute discussion suppose des points sur lesquels il peut y avoir au moins quelque ombre de doute; mais ici tout sentiment chrétien se révolte, toute opinion chrétienne n'a plus qu'une voix, une voix spontanée et unanime, celle de l'anathème.

Et, si jamais le sort des armes venait à donner l'empire de l'Europe au czar, populations de l'Europe, voyez ce que le czar se croirait en droit d'exiger de vous! voyez à quoi eussent servi le génie et la gloire de Jean Sobieski!

L'empereur Nicolas peut se dispenser de nous citer en témoignage la conduite des premiers chrétiens. Nous ne nions point que les premiers chrétiens furent soumis aux empereurs sortis des acclamations tumultueuses d'un camp; mais, lorsqu'ils périssaient pour avoir refusé de brûler un grain d'encens au pied de la statue de l'empereur, étaient-ils des révoltés ou des martyrs?

BALLANCHE.

CHRONIQUE POLONAISE

DEPUIS LA CHUTE DE VARSOVIE JUSQU'AU 1er JUILLET 1833.

(SUITE (1)).

POLOGNE PROSCRITE.

1. *L'Emigration.*

L'armée polonaise commença l'émigration. Croyant ne pouvoir plus combattre la Russie, elle préféra remettre ses armes entre les mains de deux gouvernemens voisins, plutôt que de les déposer devant l'ennemi. Le temps viendra où ces mêmes guerriers redemanderont aux mêmes voisins le dépôt confié à leur loyauté; ce sera le jour que, dans ses décrets impénétrables, la Providence aura choisi pour être celui des rémunérations. En attendant que ce grand jour paraisse, en attendant que son éclat vienne terrifier l'oppresseur et consoler les souffrans, réunissons dans un tableau succinct les fastes de l'exil, et disons le sort qu'ont éprouvé les nobles débris d'une nation qui n'a succombé que pour avoir été cruellement abandonnée, qui n'est vouée au malheur que pour avoir préféré les glorieux périls d'une lutte inégale à l'opprobre de l'esclavage.

a. Réfugiés en Prusse et en Gallicie.

Environ trente mille Polonais passèrent en Prusse sous les ordres du général Rybinski; trente mille autres

(1) Voyez *ci-dessus*, cahier de *juillet*, p. 43-75.

se rendirent en Gallicie avec les généraux Romarino et Rozycki. Les gouvernemens de ce deux pays les accueillirent, mais exigèrent leur désarmement. On se soumit à cette condition, toute douloureuse qu'elle fût, parce qu'on reconnut qu'elle était inévitable. Dès lors le sort des Polonais demeura confié à la loyauté des autorités prussiennes et autrichiennes. Il était naturel de supposer que ces autorités exigeraient, pour prix de l'hospitalité accordée, que les Polonais respectassent la loi du pays. On aurait pu les séparer, leur proposer de l'emploi ou du travail : jusque là les gouvernemens eussent été dans leur bon droit, et les Polonais obligés par l'honneur à suivre les indications qui leur auraient été tracées à cet égard. Mais telle ne fut pas la conduite des Prussiens et des Autrichiens : à la pensée généreuse de donner asile à des malheureux, vint se joindre bientôt le désir obséquieux de flatter la Russie. Ce désir fit qu'on tâcha, par tous les moyens, d'engager à rentrer désarmés dans leur pays ceux qui l'avaient quitté avec leurs armes. Un vœu bien naturel, et qui fut presque généralement partagé par tous les refugiés, les porta à désirer d'aller en France, ce pays hospitalier par excellence, cette vieille amie et alliée de la Pologne. Ce projet contraria les intérêts non pas de la Prusse, ni de l'Autriche, mais bien ceux de la Russie ; ce qui suffit pour le rendre inadmissible à leurs yeux. L'empereur Nicolas déclara bientôt, par un ukase (en octobre 1831), que tous les officiers des corps qui avaient quitté la Pologne, pour entrer en Prusse et en Gallicie, étaient proscrits en masse, mais qu'il promettait l'amnistie aux sous-officiers et soldats qui se décideraient à rentrer dans leurs foyers.

Cette détermination devint la règle de conduite de l'Autriche et de la Prusse ; ces deux gouvernemens permirent aux Polonais de passer en France, et leur facilitèrent les moyens de s'y rendre ; mais ils eurent soin en même temps de faire tout leur possible pour engager, ou même pour forcer les sous-officiers et soldats à se remettre sous l'obéissance russe. Les divers actes d'amnistie publiés à Varsovie au nom de l'empereur Nicolas servirent de prétexte et d'appui à ces menées. On n'aurait rien eu à reprocher à ces gouvernemens, s'ils se fussent contentés de voies conciliatrices, en permettant soit la sortie, soit un séjour prolongé dans leurs états, selon que les intéressés y auraient trouvé leur avantage ; mais l'inexorable histoire ne disculpera jamais les administrations qui usèrent de violence pour forcer les malheureux soldats polonais à accepter une amnistie qui leur était odieuse, et à laquelle ils ne croyaient même pas. On ne connaît que trop les scènes qui se passèrent à Elbing, à Marienwerder, et surtout à Fischau en Prusse (le 27 janvier 1832), où dix-neuf Polonais tombèrent victimes de décharges de mousqueterie dirigées contre des hommes désarmés. Combien les deux gouvernemens qui permirent ce scandale et ces violences ont dû se les reprocher amèrement lorsqu'ils apprirent que ces guerriers polonais cruellement refoulés sous le joug, au lieu de jouir du bienfait de l'amnistie solennellement promise, furent bientôt obligés de quitter leurs foyers pour s'expatrier dans une direction opposée, pour être transportés au fond de la Russie, et pour être, là, forcés d'entrer au service militaire russe (ukase du 21 mai 1832).

Une très petite partie des soldats polonais échappa au

malheur de la rentrée et du service forcé. Le nombre de ceux qui restèrent en Gallicie n'est pas connu. En Prusse, il ne dépasse pas quinze cents, dont quatre cent soixante-un furent embarqués à Dantzig pour Bordeaux, et mille à peu près furent enfermés dans des places fortes, où ils expient encore dans les travaux forcés le crime d'avoir si bien prévu la mauvaise foi des promesses russes, au nom desquelles cependant les autorités prussiennes avaient employé contre eux sollicitations, menaces, coups de sabres et décharges de mousqueterie.

b. Réfugiés en Allemagne.

Le passage des colonnes d'officiers polonais qui se rendaient en France, fit époque dans les annales des sympathies nationales; jamais on ne vit une manifestation plus générale, plus prononcée et plus vive. La plupart des exilés étaient dépourvus de tous moyens d'existence, et pourtant ils traversèrent le vaste territoire de la Germanie sans éprouver aucun besoin. Chaque ville d'étape devenait le centre d'une association bienfaisante; des secours étaient réunis au moment même où ils étaient réclamés, et la bienveillance était si générale, on s'empressait avec tant de zèle de rendre des services gratuits, on prenait tellement à cœur de ne rien accepter de ceux dans lesquels on voulait honorer une noble infortune, qu'il y eut plus d'un exilé polonais qui, pendant tout son voyage d'Allemagne, ne trouva pas l'occasion de dépenser une obole. — Tel était l'esprit, telle était l'opinion de la nation allemande. Les gouvernemens ne cherchèrent point à contrarier ces sentimens; alors encore on toléra ce qu'on ne pouvait empêcher.

Plus tard, l'influence russe parvint à maîtriser les princes, à intimider les peuples. De tous les gouvernemens allemands, celui de Saxe lui résista le plus long-temps. Honneur au vieux roi qui s'opposa autant qu'il put aux exigences des maîtres actuels de la Pologne; les Polonais, qui chérissent les Saxons comme leurs frères, qui partagent leur respect pour la mémoire de Frédéric-Auguste, conserveront de la reconnaissance pour les efforts des deux régens de ce pays, en appréciant la difficulté de leur position politique.

c. Réfugiés en France.

C'est en novembre et décembre 1831, en janvier et février 1832, que la majorité des réfugiés polonais entra sur le sol de la France. — Nous allons esquisser sommairement l'historique de cette partie de l'émigration, en la rapportant à trois catégories, celle de son organisation intérieure et des secours mutuels, celle de l'influence exercée sur l'opinion publique, celle enfin des tentatives d'actions politiques.

aa. Organisation intérieure et secours mutuels.

Dès le 6 novembre 1831, les réfugiés polonais présens à Paris se réunirent chez M. *Niemojowski*, ex-président du gouvernement national, au nombre de vingt-six, parmi lesquelles on comptait six députés, six militaires, sept agens diplomatiques, deux membres de l'administration et cinq journalistes. On convint de former un comité dans la vue de venir à l'appui des réfugiés, de leur faciliter les rapports avec le comité français, et d'intervenir en leur faveur auprès du gouvernement français. L'établissement de ce comité fut ar-

rêté ; et l'on choisit pour membres cinq députés sous la présidence de M. *Niemojowski*, savoir : MM. *Lelewel*, *Wolowski*, *Morawski* et *Tymowski*.

Le 8 décembre suivant, le nombre des réfugiés s'étant augmenté jusqu'à quatre-vingts, ils se réunirent de nouveau, et choisirent un nouveau comité qui prit le titre de *Comité national polonais*. Il fut composé, sous la présidence de *Joachim Lelewel*, de huit membres, savoir : MM. *Zwierkowski*, *Chodzko*, *Soltyk*, *Pietkiewicz*, *Hluszniewicz*, *Kreytsir*, *Gurowski* et *Krempowiecki*.

En attendant, le gouvernement français ayant formé quatre dépôts pour les réfugiés, à *Avignon*, *Besançon*, *Bourges* et *Chateauroux*, ces dépôts choisirent chacun un conseil pour aviser au bien des réfugiés, et pour correspondre avec le comité de Paris.

Le nombre de ces dépôts augmenta plus tard ; on en forma à *Salins*, *à Lunel*, *au Puy*, *à Lons-le-Saulnier* ; partout se formèrent également des conseils.

Enfin les réfugiés auxquels le gouvernement avait permis de séjourner à Paris se formèrent aussi en dépôt, et choisirent un conseil. L'initiative que ce dernier conseil donna à l'émigration concourut à l'établissement d'un troisième comité central, sous le nom de *Comité national de l'émigration*. Il fut établi par la volonté de la très grande majorité des suffrages des dépôts, et installé le 25 octobre 1832. Sa première composition fut de douze membres, savoir : le général *Dwernicki*, président, les généraux *Uminski* et *Sierawski*, MM. *Morawski*, *Ledochowski*, *Wolowski*, *Plichta*, *Jelowicki*, *Hube*, *Lelewel*, *Zwierkowski* et *Worcell*. Les trois derniers ne voulurent point participer à ses travaux, se croyant au-

torisés à continuer à former le comité tel qu'il avait été précédemment organisé.

Une circonstance étrange (l'ordre donné par le gouvernement de quitter Paris) mit fin à l'existence et aux travaux de ce comité dans sa première composition. Des douze membres qui publièrent leur première adresse à l'émigration le 30 octobre 1832, quatre se retirèrent plus tard, savoir : M. Hube qui fut forcé de quitter Paris, le général Uminski, et MM. Morawski et Wolowski qui résignèrent leurs pouvoirs.

Il ne nous appartient pas de rechercher ici les motifs de ces différentes formations, ni de signaler les nuances d'opinions dont le conflit aurait pu les influencer : nous sommes trop prêts des événemens et des hommes ; nous ne sommes pas nous-mêmes sans avoir une manière de voir à nous, résultat plus ou moins direct des circonstances qui nous environnent et qui agissent sur nos convictions, pour ne pas être en garde contre des jugemens injustes ou téméraires : toujours est-il que ces diverses formations prouvent combien l'émigration polonaise sentait et sent le besoin d'une organisation, et combien il aurait été facile au gouvernement de l'établir d'une manière utile et durable, s'il eût voulu apprécier son importance et son utilité pour le bien des réfugiés autant que pour l'avantage de la France.

Les réfugiés polonais ne se sont pas bornés à ces diverses tentatives d'organisation intérieure ; ils ont encore pensé aux moyens de venir les uns aux secours des autres. Ces secours mutuels devenaient d'autant plus indispensables que l'administration avait trouvé nécessaire de diminuer les indemnités fixées primitivement

en les réduisant pour les grades divers aux deux tiers et même à la moitié des premiers secours. Il se forma à Paris, pendant l'hiver 1832, une confrérie (*Bractwo*) composée de Polonais des deux sexes à laquelle des étrangers prirent part, dont le but est de venir par des souscriptions à l'appui de ceux des réfugiés qui manquent de moyens suffisans pour vivre, ou que de longues maladies ont mis au dépourvu. Nous ne saurions refuser le tribut de notre estime à une association qui rend des exilés tuteurs d'autres exilés, et qui est si digne d'ailleurs d'une nation dont l'esprit religieux et l'amour de la patrie ont formé de tout temps le caractère distinctif.

Une autre association fut instituée pour les réfugiés au mois de décembre 1832, c'est celle des *Etudes*. On sait que la guerre de l'indépendance appela toute la jeunesse de la Pologne aux armes. Les universités, les lycées, les colléges se vidèrent. Il en sortit des bataillons de jeunes et braves défenseurs. Beaucoup scellèrent de leur sang ce noble dévoûment de leur cœur, beaucoup périrent dans les combats, mais un grand nombre vint partager l'exil des braves. La cessation des travaux militaires réveilla dans cette jeunesse son ancienne ardeur pour les sciences. Six cents de ces jeunes Polonais manifestèrent le désir de se vouer à des études spéciales, à celles surtout qui leur promettent de se rendre un jour utiles à la Pologne restaurée. L'association dont nous avons parlé, présidée par le prince *Czartoryski*, et composée des généraux *Kniaziewicz*, *Pac*, de MM. *Niemojowski*, *César Plater* et quelques autres membres, conçut le plan de seconder ces nobles désirs. Ses membres se co-

tisèrent entre eux et firent un appel aux hommes généreux de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Amérique, en les conjurant de venir par des dons volontaires renforcer leurs faibles moyens. Si la bienveillance du gouvernement et la sympathie des nations viennent l'assister efficacement, l'association se propose :

1° D'offrir à une trentaine de jeunes Polonais, les plus capables, les moyens de perfectionner leurs connaissances dans l'art militaire, dans la science de l'artillerie, du génie, de l'administration, de la médecine et de la chirurgie militaire, dans l'art des constructions civiles, dans le commerce, les arts et métiers, les mines, l'architecture, dans la fabrication de la poudre et des armes, et dans la fonderie des canons.

2° D'avoir une école primaire nationale pour une quarantaine d'enfans polonais.

3° De faciliter à autant de réfugiés que possible l'admission dans des colléges français et dans des ateliers d'arts mécaniques et de beaux-arts; ou bien de former des écoles polonaises dans les dépôts.

Espérons que des vues aussi utiles obtiendront l'approbation des gouvernemens, et qu'elles seront soutenues par tout ce qu'il y a d'hommes généreux dans les nations civilisées.

bb. Influence exercée sur l'opinion publique.

Les réfugiés polonais ont eu recours à quatre moyens pour influencer l'opinion publique en faveur de leur cause, tout en tâchant de diriger en même temps l'opinion de leurs compatriotes. Ces quatre moyens ont été : 1° l'établissement de sociétés; 2° les publications politi-

ques; 3° les ouvrages historiques et militaires; 4° les œuvres d'arts.

1° Sociétés.

Société Lithuanienne et des Terres Russiennes.

La première société qui se forma à Paris fut celle qui est connue sous le nom de *Société Lithuanienne et des Terres Russiennes*. Elle est présidée, depuis le 10 décembre 1831, jour de son établissement, par le comte *César Plater*. Elle a publié son réglement le 10 mars 1832. Son but est de réunir des matériaux et des documens relatifs à la révolution Lithuanienne et des Terres Russiennes, de faire une description historique et statistique de ce pays, de prouver la nationalité commune de ces provinces et de tout l'ancien royaume de Pologne. Le réglement a été signé par 35 membres, dont le nombre s'est depuis accru jusqu'à cent dix-sept.

La Société a publié trois livraisons de mémoires sur l'insurrection de la Lithuanie; elle a fait frapper une médaille dont il sera question plus tard, et a tenu deux réunions commémoratrices pour célébrer l'anniversaire de la Révolution Lithuanienne, commencée le 25 mars 1831. Les discours tenus à la première, qui a eu lieu le 25 mars 1832, ont été publiés.

Société démocratique.

Cette Société a été formée le 17 mars 1832. Elle paraît avoir adopté, pour principe fondamental, la modification des rapports sociaux, en réalisant l'égalité des conditions en même temps que celle des droits.—Elle a publié plusieurs écrits qui sont signés par 52 membres. Plusieurs de ces membres les plus connus l'ont depuis et successi-

vement quittée. Nous ne croyons pas qu'elle exerce une grande influence sur la masse des réfugiés polonais.

Société littéraire polonaise.

Cette Société fut formée le 29 avril 1832. Ses statuts imprimés annoncent que son but est de recueillir et de publier des matériaux concernant l'ancien royaume de Pologne, sa situation présente et son bien-être futur, dans la vue de conserver et d'alimenter dans l'opinion des nations civilisées l'intérêt qu'elles ont témoigné à la Pologne. Elle est présidée depuis son établissement par le prince *Czartoryski*, et compte aujourd'hui 103 membres, dont 24 collaborateurs, 42 associés et 37 correspondans étrangers. — Depuis le 9 décembre 1832, la Société s'est formée en deux classes, celle des *lettres* et celle des *sciences*, composées chacune de dix sections.

Le 3 mai dernier, la Société a tenu une réunion d'élection, dans laquelle le vice-président a lu un compte-rendu annuel de ses travaux, qui prouve que les membres de la Société ont, pendant l'année révolue, rédigé 43 articles politiques pour les journaux français, anglais et polonais, 51 articles littéraires, et qu'ils ont de plus publié 6[illegible] ouvrages et 15 œuvres d'art.

La Société littéraire polonaise et la Société lithuanienne sont en rapport et en communications directes et fréquentes avec les associations des amis de la Pologne établies en Angleterre.

2° Publications politiques.

Six publications politiques ont successivement paru en France, rédigées par des réfugiés polonais, parmi

lesquelles cinq sont en langue polonaise et une en français.

La *première* de ces publications est celle qui forme, pour ainsi dire, le *Mémorial de l'émigration* (*Pamietniki Emigracyi*), et dont chaque numéro, paraissant à des époques non fixées, porte le nom d'un des rois de Pologne. Le premier numéro, *Ziemowit,* parut le 1er juillet 1832, le trente-cinquième, *Zygmunt August,* le 16 juin dernier.

Douze numéros forment un volume. La chronique mensuelle de juillet parlera de celui qui termine le troisième volume du *Mémorial.* — Une rédaction soignée, un style brillant et un ardent amour de la patrie distinguent cet ouvrage, dont les auteurs avoués sont : MM. *Podczaszynski* et *Maurice Mochnacki.*

La *seconde* publication est celle dont chaque numéro porte le nom d'un homme célèbre de la Pologne. Le premier numéro, *Kopernik,* parut le 4 novembre 1832 ; le vingt-quatrième et dernier, *Kosciuszko*, fut publié en avril dernier.

Cette publication, dirigée par M. *Januszkiewicz,* appartient par sa couleur au parti du mouvement. Elle a depuis été modifiée, et a reparu sous le nom du *Pélerin,* dont il est question plus bas.

La *troisième* publication a été rédigée à Besançon. Chaque numéro portait le nom d'un soldat polonais. Elle est moins connue à Paris que les autres. Son rédacteur principal, M. *Meizner*, appartient au parti du mouvement d'une manière plus prononcée encore que la feuille précédente. Cet écrit a cessé de paraître.

La *quatrième* publication polonaise est celle du *Pélerin*

(*Pielgrzym*). Elle a commencé à paraître dans les premiers jours d'avril dernier. Quinze numéros ont été publiés jusqu'à la fin de juin. On compte parmi ses principaux rédacteurs, MM. *Mickiewicz*, *Janski*, et *Domeyko*. Cette feuille se distingue par une rédaction pleine de génie et d'originalité. L'esprit patriotique et religieux marque sa tendance principale.

La *cinquième* publication est connue sous le nom du *Phénix*, titre qu'on lui a donné dans le public à cause de la vignette qui se trouve placée en tête de ses feuilles. Elle a commencé à paraître au commencement d'avril 1833. Chaque numéro (il en a paru sept jusqu'à la fin de juin) est qualifié d'après le sujet de son article principal. Ses rédacteurs, MM. *Plichta*, *Kunat* et *Bronikowski* paraissent avoir pris à tâche de discuter avec calme et impartialité les divers sujets de politique nationale. Ce système rend peut-être leur ouvrage moins piquant, mais non moins utile que les autres : la vérité d'ailleurs ne peut naître que d'un examen approfondi. L'ardeur pousse et enlève; la raison résume et fait connaître la vérité.

Les *Souvenirs de la Pologne*, rédigés en français par une réunion de littérateurs polonais, forment la *sixième* de ces publications. Le premier numéro a paru dans les premiers jours de mars 1833. Le public nomme, comme rédacteurs de ce recueil jusqu'à son dixième numéro inclusivement, MM. *Hoffman Straszewicz* et *Bronikowski*; on dit que, depuis le onzième numéro, MM. *Nakwaski* et *Jelowicki* ont remplacé M. Hoffman.

C'est un ouvrage intéressant et instructif : il a contribué à faire connaître la Pologne à l'étranger. Sa tendance a été jusqu'ici de servir la cause polonaise

avec zèle, de s'abstenir de toute déclamation inutile, et de respecter les réputations acquises. Nous désirons que tel soit aussi à l'avenir le caractère de cette estimable publication.

Ouvrages historiques et militaires.

Les refugiés polonais n'ont pas laissé peser sur eux le reproche de n'avoir pas plaidé la cause de leur patrie. Bien au contraire, ils ont tenté toutes les voies, essayé tous les genres; ils se sont adressés à tous les partis, à toutes les couleurs, à toutes les nuances d'opinion. L'article bibliographique, que nous publierons dans notre troisième livraison, contient une indication de 172 ouvrages publiés sur la Pologne, parmi lesquels le plus grand nombre ont été rédigés ou publiés par des Polonais. Ceux sur lesquels nous désirons surtout attirer l'attention de nos lecteurs, sont les ouvrages qui contiennent les preuves des plaintes fondées des Polonais contre leur oppresseur l'empereur Nicolas, et ceux qui donnent des éclaircissemens sur les faits récens de leur histoire politique et militaire : ce sont des matériaux précieux que l'histoire future de la révolution de Pologne ne peut négliger. On lira le pour et le contre, on appréciera la position et le caractère des auteurs, et on fixera son opinion.

Œuvres d'art.

L'exemple donné par la société du Bazar polonais, à Lyon, a été suivi par les réfugiés polonais. Ils ont eu l'heureuse idée d'éterniser la mémoire de trois faits relatifs à leur histoire, en faisant frapper trois médailles.

La première est celle en faveur de M. *Cutlar Fergusson*,

faite à Paris par les soins de plusieurs réfugiés polonais, et gravée par M. *Ladislas Oleszczynski* : elle présente, d'un côté, l'effigie très ressemblante du défenseur de la Pologne au parlement anglais, avec ces paroles pour légende : *Nec deerint qui meminerint mihi*, paroles que la Pologne défaillante semble prononcer en prévoyant qu'elle trouvera des ames généreuses qui sauront plaider sa cause. On lit sur le revers l'inscription : *Roberto Cutlar Fergusson candido ac tenaci juris gentium propugnatori, vi oppressa, genio superstes, Polonia dicavit MDCCCXXXII* (1).

La seconde est celle que la Société Lithuanienne et des Terres Russiennes a fait frapper en mémoire de la glorieuse insurrection de la Pologne. Elle a été gravée à Paris par M. *Barre,* et frappée à Genève. Elle représente d'un côté le peuple polonais sous la figure d'un homme qui rompt ses chaînes et dont les formes athlétiques indiquent la force et le courage ; on lit autour : *Nunc, olim et quòcumque dabunt se tempore vires.* Sur le revers on voit l'aigle et le cavalier, indiquant les armes de la Pologne et de la Lithuanie, qui protégent huit drapeaux sur lesquels on distingue les noms des différentes provinces dont se composait l'antique royaume de Pologne, savoir : Ukraine, Volhynie, Podolie, Russie-Rouge, Russie-Blanche, Russie-Noire, Samogitie et Smolensk. L'inscription suivante entoure les armes : *Polonia, Lithuania Ruthenæque provinciæ a tyrannis Moscoviæ inique oppressæ libertatem armis quærebant.* 1830 — 1831. Sur l'exergue

(1) On trouve cette médaille chez M. Oleszczynski, à Paris, rue de Cluny, n. 5, et au bureau du *Polonais*. Prix : 5 fr.

on lit les paroles : *In rei memoriam Lithuano-Ruthenica Societas* (1).

Le projet d'une troisième médaille, en mémoire des réformes paisibles et légales opérées par les auteurs de la constitution du 3 mai 1791, a été présenté au mois de mai dernier à la Société littéraire polonaise par deux de ses membres les plus estimables, les frères *Antoine et Ladislas Oleszczynski*. Nous ne manquerons pas d'annoncer au public la réalisation d'un idée éminemment nationale, au succès de laquelle nous applaudissons d'avance avec tous les amis de la Pologne.

Indépendamment de ces trois médailles, les réfugiés polonais se sont occupés à retracer par le burin les faits intéressans de leur histoire, et les belles actions des hommes qui ont figuré dans leurs luttes mémorables. La note bibliographique que nous avons annoncée en contiendra l'énumération. Nous citerons, entre autres, les *Variétés polonaises d'Antoine Oleszczynski*, artiste aussi recommandable par son talent reconnu que par son caractère, type fidèle de la nation qui s'en glorifie; *les Polonais et les Polonaises*, de M. *Straszewicz*, et les *Souvenirs de la Pologne*, dont nous avons parlé plus haut, et qu'accompagnent des lithographies à l'exécution desquelles ont concouru les premiers artistes de la capitale.

Enfin les réfugiés polonais n'ont pas négligé la *musique*. Les airs nationaux, ces chants d'immortel souvenir qui ont animé les héros de Prague, de Dembe et de Stoczek; ces complaintes qui peignent les douleurs de l'exil; ces danses simples et naïves qui retracent le

---

(1) On trouve cette médaille au bureau du *Polonais*. Prix : 5 fr.

souvenir et les beaux jours de la patrie, ils les ont reproduits à l'aide de leurs poètes et de leurs compositeurs, parmi lesquels nous citerons MM. *Garczynski, Gorecki et Witwicki* pour le texte, et MM. *Kurpinski*, *Chopin* et *Sowinski* pour la mélodie (1).

cc. Tentatives d'action politique.

Ce n'est pas sans hésitation que nous allons esquisser les tentatives d'action politique faites par les réfugiés polonais en France. La position exceptionnelle de l'émigration, suite de la vie posthume de la nation, les règles que nous nous sommes prescrites, enfin le caractère de notre journal qui ne nous permet pas de consulter des ouï-dire, toutes ces considérations nous imposent la loi de la réserve et de la prudence. Ce n'est certes pas le courage qui nous manque ; et, d'ailleurs, où sont les périls qui nous menacent? Nous ne les connaissons pas; mais nous sommes, pour ainsi dire, des fondés de pouvoir, des conseils, des défenseurs; nous plaidons pour une cause sacrée et persécutée : c'est le bien de cette cause que nous avons seulement et uniquement en vue ; nous serons toujours vrais, mais nous ne dirons que ce qui peut lui être utile, et rien de ce qui pourrait la compromettre. Nous nous flattons que nos lecteurs approuveront notre système et notre conduite.

a. Pétitions.

Trois pétitions ont été présentées par les réfugiés polonais, dont deux ont été publiées par la voie de l'impression.

La première est celle qui a été signée par le comité

(1) On vient de publier en Angleterre douze mélodies polonaises avec une traduction anglaise du texte.

national polonais, le 24 novembre 1832, et adressée à la Chambre des députés cinq jours après l'ouverture de la session de 1832. Son but a été « *de réclamer en faveur de la* « *Pologne ; de demander à la France de déployer à cet effet,* « *s'il le fallait, le drapeau tricolore, pour commencer une* « *guerre, non d'envahissement et d'ambition, mais de justice* « *et de liberté.* »

La seconde est signée par beaucoup de députés polonais, et adressée aux deux chambres, pour réclamer contre le projet d'une loi exceptionnelle sur les réfugiés étrangers, proposée par le gouvernement.

Nous avons dit le résultat de cette pétition dans la première partie de notre chronique.

La troisième est celle qu'a signée le général *Bem*, en février 1833, et qu'il a adressée à la Chambre des députés en faveur des Polonais retenus dans les forteresses de Prusse, pour obtenir leur arrivée en France.

Cette pétition ne fut pas mieux accueillie que les autres, quoiqu'elle ait été lue et soutenue par le rapporteur.

Nous ferons ici mention de deux écrits auxquels on a donné la forme de pétitions ou de lettres adressées aux Chambres françaises.

Le premier a paru sous le titre de : *la Nationalité polonaise détruite, ou Lettre d'un polonais aux députés de la France :* elle est de M. *Hoffman*, et son but a été de prouver que la nationalité polonaise, que la Chambre précédente avait déclarée *ne pas devoir périr*, était réellement détruite par l'empereur Nicolas, et cela dans tout ce qui la composait et la caractérisait jusqu'ici.

La seconde brochure parut sous ce titre : *A MM. les*

pairs et députés de la France, ou Quelques mots sur l'état actuel de la Pologne sous la domination russe. Elle a été rédigée par des députés polonais dans le but de consigner les preuves authentiques, annexées à l'écrit, de tous les outrages faits à la nationalité polonaise par l'empereur Nicolas, en dépit de traités solennels.

b. Négociations auprès des Chambres et du gouvernement.

Rien n'a paru en public des diverses tentatives que les réfugiés polonais ont faites auprès des chambres et auprès des membres du gouvernement, pour les intéresser à la cause de la Pologne ou au sort des réfugiés. Sans pouvoir donc rien préciser, nous nous bornerons à dire qu'il est connu et avéré que des démarches positives et réitérées ont été faites par plusieurs réfugiés pour obtenir une intervention efficace contre les rigueurs de Nicolas et la réintégration des droits de la nation polonaise ; pour solliciter une organisation convenable des dépôts en France ; pour l'allocation de secours proportionnels; pour le rejet ou la modification de la loi exceptionnelle; pour l'admission en France de quatre cent soixante-et-un Polonais débarqués à l'île d'Aix ; pour l'arrivée de mille Polonais prisonniers en Prusse ; pour un changement de séjour de plusieurs jeunes réfugiés dans la vue de leur faciliter les études ; enfin pour un plan général et systématique relatif à ces mêmes études. Espérons que le succès, quoique tardif, viendra couronner des efforts qui, sans avoir été toujours encouragés, ont été continuellement réitérés depuis près de deux ans.

c. Diète de Pologne.

Il est notoire que la diète polonaise, dans laquelle résidait légalement le pouvoir suprême national pendant

la guerre d'indépendance, a prévu le cas d'un désastre dans lequel il serait impossible aux membres de ce corps de continuer à siéger en Pologne. Pour ce cas, elle statua par deux lois, l'une du 19 février, l'autre du 26 février 1831, qu'une réunion de la diète pouvait avoir lieu à l'étranger, mais que, pour statuer légalement, le nombre de trente-trois membres de l'une ou de l'autre chambre était exigible.

On dit, car des assertions de journaux français et même polonais ne sont pas suffisantes pour établir un fait de cette importance, on dit que, dès l'arrivée des Polonais en France, des membres des deux chambres polonaises vinrent partager l'exil commun ; que le nombre de ces représentans s'augmenta successivement, et qu'au mois de janvier dernier il se trouva être de 33. On dit qu'alors il y eut des réunions où l'on débattit la nécessité et l'opportunité d'une session. Deux opinions se formèrent, à ce qu'on assure : les partisans de l'une établissaient en principe qu'il fallait trente-trois représentans consentant à ouvrir la session pour la commencer ; les autres croyaient que la majorité absolue de trente-trois membres, c'est-à-dire dix-sept, suffisait pour ouvrir les délibérations. Il paraît qu'on alla aux voix, et qu'une majorité de dix-neuf voix se déclara pour l'affirmative. Après quoi onze membres signèrent, dit-on, un acte par lequel ils déclaraient que, ne croyant pas, dans leurs conscience, le moment opportun, ils ne prendraient point part aux délibérations si on voulait les commencer. On dit qu'après cela, et malgré quelques nouvelles tentatives, on renonça pour le moment à l'idée d'une session de la diète.

Ce n'est pas à nous, étrangers, à juger, si tant est que le fait soit vrai, laquelle des deux opinions méritait de l'emporter. Il y avait sans doute dans cette occasion deux questions, l'une de *droit*, l'autre d'*opportunité*. Le droit irrécusable existe; l'opportunité peut revenir, et revenir d'une manière si évidente qu'elle ne manquera pas de réunir alors les trente-trois suffrages nécessaires.

dd. Sortie des réfugiés en Suisse.

Il est un autre fait dont l'authenticité est prouvée comme acte accompli, mais dont les motifs sont diversement jugés. Quatre à cinq cents réfugiés polonais quittèrent au mois d'avril dernier les dépôts de Besançon, Dôle et Dijon, et se rendirent en Suisse. Arrivés sur les frontières helvétiques, ils furent accueillis avec hospitalité. Cependant leur sort se montra bientôt précaire, car la Suisse n'est pas riche. Les réfugiés ne pouvaient pas l'ignorer. Il n'y a donc que deux manières d'expliquer leur démarche; on ne saurait la mettre que sur le compte du désespoir, ou d'un entraînement noble mais inconsidéré.

Pour juger des hommes estimables, surtout à propos d'une partie de leur conduite dont le motif est resté caché, il faut d'abord les entendre. Or, les cinq cents ont parlé. Ils ont dit que c'étaient les mesures exceptionnelles qui les avaient portés à quitter la France. Ils l'ont dit, il faut les croire. Néanmoins leur position est devenue difficile et très embarrassée, puisque les cantons semblent ne plus pouvoir les assister, puisque le gouvernement français ne veut plus les réadmettre, que l'Allemagne et l'Italie leur sont fermées. Il y a donc eu de leur part imprudence, décision précipitée.

Puisse le génie de la liberté protéger cette poignée de braves! Puissent la sagesse des gouvernemens d'une part, et les sympathies nationales de l'autre, faire naître un moyen, un expédient qui, sans les compromettre, sauve des guerriers dont la vie et le courage seront nécessaires un jour pour consolider l'œuvre de la justice et de la liberté!

d. Réfugiés en Angleterre.

Le nombre des réfugiés polonais en Angleterre a été très peu considérable, si on le compare à celui des Polonais qui se trouvent en France. Il ne dépasse pas quarante à cinquante individus. Les réfugiés se sont servis de deux moyens dans ce pays pour la défense de leur cause nationale: ils ont tâché d'influencer l'opinion, et ont fait des tentatives d'action politique.

Opinion influencée en Angleterre.

Tous les moyens employés en France ont réagi en Angleterre. Les sociétés polonaises ont communiqué avec les associations anglaises. Des Anglais ont accepté, avec le titre de membres des sociétés polonaises, la mission de coopérer au bien de la cause nationale. De même, des Polonais appelés à faire partie des sociétés anglaises, se sont empressés de fournir à leurs amis des renseignemens vrais et positifs sur leur patrie et sur ses malheurs.

La presse anglaise s'est prêtée aux sollicitations des réfugiés et s'est franchement déclarée pour la cause du malheur contre les abus de l'oppression.

Les publications politiques et les ouvrages historiques et militaires ont circulé en Angleterre; et nous avons

vu dans les feuilles anglaises des traductions et des extraits des articles polonais.

Les médailles, les gravures, les lithographies et la musique publiées par les réfugiés ont trouvé débit et encouragement en Angleterre.

Tentative d'action politique en Angleterre.

Plusieurs réfugiés se sont fait un devoir d'exposer aux membres du parlement et aux ministres anglais les droits de la Pologne à une existence libre et indépendante, les outrages et les torts que l'empereur Nicolas lui faisait éprouver. Tandis que les uns assiégeaient les cabinets des hommes d'état, d'autres parcouraient le pays. Nous ne citerons ici que le respectable vétéran *Niemcewicz* et le comte *Ladislas Plater*, nonce à la diète polonaise, qui jouèrent un role si important dans les réunions nombreuses qui eurent lieu en Angleterre, et où ils déployèrent toutes les ressources de leur talent, en donnant en même temps des preuves d'un zèle aussi ardent qu'infatigable.

e. Réfugiés en Belgique.

Le désir d'être utiles un jour à leur patrie, d'exercer une activité louable, et celui d'acquérir des connaissances nécessaires, portèrent plusieurs réfugiés polonais à s'établir en Belgique, et même à y prendre du service dans l'armée. Quelques uns d'entre eux ont obtenu des postes importans. Nous en voyons qui sont employés avec distinction dans l'état-major général. L'un deux commande l'artillerie d'une place, l'autre un régiment de cavalerie; tous sont bien vus par le gouvernement et la nation. Quand l'heure de la justice sonnera, on les verra accourir au poste d'honneur, qui alors réunira

tous les Polonais: celui de l'armée libératrice du sol natal.

2. *Mesures des gouvernemens.*

a. En France.

Deux propositions de loi sur les secours à accorder aux réfugiés polonais furent faites aux chambres, l'une en 1832 et l'autre en avril 1833. Ce fut le président du conseil, Casimir Perrier, qui proposa, le 29 mars 1832, à la chambre des députés un secours pour les réfugiés. Il demanda 2 millions pour les Polonais, et annonça qu'il y en avait alors 2,828, savoir: 1,691 officiers, 737 sous-officiers et soldats, et 400 réfugiés civils. Ce secours fut accordé le 10 avril, sans discussion, à la majorité de 224 voix contre 19. La chambre des pairs adopta la loi le 19 avril, à une majorité de 86 voix contre 4.

L'examen du budget de l'intérieur pour l'exercice de 1833 contenait une proposition de nouveaux fonds à allouer aux réfugiés. Le gouvernement proposa une allocation de 2,626,000 fr. pour 4,042 militaires polonais, et de plus 1,740,000 pour 2,898 réfugiés civils de toutes les nations. Le rapport en fut fait le 6 avril 1833 par M. *Bresson*. Deux questions vinrent compliquer la discussion, celle d'une diminution de secours individuels pour les réfugiés polonais, et celle de l'amnistie russe, à l'acceptation de laquelle le rapporteur semblait vouloir attacher la condition du secours à l'égard de ceux des réfugiés auxquels elle n'était point applicable. M. Bresson fit en même temps mention d'un comité de révision composé de Polonais honorables, qui devait statuer sur ces objets en dernier ressort. La discussion fut soutenue, en faveur des réfugiés, par MM. *de Laborde*, *Bignon*, *de Tracy*, *Lafayette*, *Garnier-Pagès*,

et, contre eux, par MM. *Bresson*, et le ministre de l'intérieur, M. d'*Argout*, éclaira la question. Le gouvernement déclara que le comité ne serait composé que de Français, et qu'il ne s'agissait d'amnistie russe que pour ceux qui dorénavant arriveraient en France. La loi fut adoptée le 12 avril 1833, à une majorité de 206 voix contre 13.

La chambre des pairs adopta la loi quelques jours plus tard.

La sortie des réfugiés polonais pour la Suisse, les scènes qui ont dû avoir lieu à Bergerac, bien qu'elles soient niées par des témoins oculaires et nommément par des habitans de la ville, donnèrent lieu à une nouvelle dislocation des dépôts. Ils étaient répartis à la fin de juin dans les dix-sept villes suivantes : Paris, le Puy, Aurillac, Saint-Flour, Tulle, Guéret, Bourges, Nevers, Lons-le-Saulnier, Chateauroux, Levraux, Issoudun, Dax, Saint-Sever, Mont-de-Marsan, Saint-Brieuc et Caen.

Ces mêmes motifs engagèrent le gouvernement à établir, pour la vérification des titres et grades, un comité à la préfecture de police, et de plus un comité central au ministère de l'intérieur.

b. En Allemagne.

L'excursion des 500 réfugiés en Suisse, dont nous venons de parler, opéra dans toute l'Allemagne, et relativement aux Polonais, un changement très défavorable dans l'opinion. On publia une défense générale d'en laisser entrer ni passer dans ce pays, à moins qu'ils ne fussent pourvus de passeports russes, prussiens ou autrichiens. — Nous nous abstiendrons de toute espèce de réflexions

à cet égard. La soumission aux ordres d'une puissance étrangère peut arriver à un dégré tel, qu'elle déshonore celui qui s'y résigne, autant qu'elle lui devient préjudiciable. C'est lorsque le malheur cesse d'être un titre à l'indulgence, lorsque l'on ne rougit point de ravaler la dignité d'un état indépendant au rôle de satellite.

3. *Sympathies nationales.*

a. En France.

La première place entre tous les *comités* et toutes les associations qui, à l'instar du comité central présidé par le respectable Lafayette, ont survécu en France à la chute de Varsovie, appartient incontestablement à la société du *Bazar polonais de Lyon.* Il n'est pas de secours ni de services qu'elle n'ait prodigués aux réfugiés polonais. Dès l'entrée de leurs premières colonnes en France, le Bazar s'est continuellement occupé à les aider, soit en numéraire, soit en effets, soit en provisions. Après avoir ainsi satisfait aux besoins les plus pressans du moment, le Bazar a plus tard rendu des services encore plus utiles ; il a donné des fonds pour les loyers de salles d'études, pour les appointemens des maîtres, pour l'achat de livres et d'instrumens ; enfin il s'est chargé du placement des réfugiés dans divers ateliers et fabriques. Le comité polonais d'Avignon a partagé ces soins généreux, et la reconnaissance des Polonais est acquise à M. *Acher*, président, et MM. *Blot* et *Perret*, secrétaires du Bazar, ainsi qu'à M. *Picard*, président du comité d'Avignon (1).

On doit à la société du *Bazar de Lyon* la publication

(1) Le *Comité polonais d'Avignon*, organisé depuis environ vingt mois, vient de publier un compte rendu de ses opérations dont nous parlerons dans notre prochain numéro.

d'une médaille consacrée au souvenir de la dernière révolution polonaise. Elle porte, d'un côté, deux figures représentant la Liberté qui soutient la Pologne, avec cette légende : *Tu ne mourras point ;* de l'autre cette inscription : *A l'héroïque Pologne* (1).

De justes tributs de reconnaissance sont également dus aux comités polonais de Strasbourg, de Châlons, de Metz, et à tant d'autres que nous ne nommons pas, car une histoire détaillée de l'influence exercée par les comités français exige un ouvrage à part.

Nous ne devons pas oublier ici les bals et les loteries patriotiques qui, à Paris, Strasbourg, Rouen, Metz, etc., ont contribué à venir au secours des réfugiés nécessiteux.

La presse française n'a pas manqué de protéger une cause qui a droit aux sympathies de toute nation libre ; nous avons vu les différens partis qui la divisent se réunir pour défendre la cause polonaise, et nous pouvons citer à l'appui de notre assertion des articles remarquables insérés dans les *Débats*, le *Constitutionnel*, le *Temps*, le *National*, la *Tribune*, et même la *Gazette de France*. Nous citons la *Gazette*, non pas à cause du parti dont elle est l'organe, car la question polonaise compte beaucoup d'amis dans ce parti, mais parce que cette feuille est, avec la *Quotidienne*, la seule qui ait souvent accueilli avec faveur les argumens de la Russie, ce qui a donné lieu à supposer qu'elle mettait sur la même ligne la légitimité et l'arbitraire. Et cependant la cause de la nation polonaise revendiquant ses antiques droits est la

---

(1) On peut se procurer cette médaille au bureau du *Polonais*. Prix : 5 fr.

plus sainte et la plus légitime de toutes celles qu'on a défendues jusqu'à ce jour.

b. En Angleterre.

Outre les associations dont nous avons parlé dans la première partie de cette chronique, nous ferons mention ici des réunions nombreuses et fréquentes (*meetings*) qui ont eu lieu en Angleterre pour venir à l'appui des refugiés polonais; des bals donnés à Londres et ailleurs dans le même but; de la société de dames formée à Édimbourg sous le patronage de madame *Patten*; des subsides considérables que des Anglais de tout rang ont fait parvenir à l'association des Études à Paris, association dont nous avons parlé plus haut; des manifestations de sympathies reproduites par des individus de tous les partis, de toutes classes, de tout âge; enfin nous citerons la presse anglaise qui ne cesse de donner des preuves de la part de plus en plus vive qu'elle prend au sort de la Pologne, et de la nécessité qu'il y a de venir à son secours.

Nous terminerons ici notre courte esquisse des faits et des destinées de l'émigration polonaise. Puisse-elle maintenir toujours intact l'honneur national déposé entre ses mains! puisse-t-elle, par une conduite ferme, sage et persévérante, raffermir de plus en plus ses rapports avec l'Europe civilisée, et rapprocher le moment où, rappelée sur le sol de sa patrie, elle ira recueillir les suffrages et les bénédictions de la nation affranchie! (1)

---

(1) Nous donnerons, dans notre prochain numéro, la chronique des mois de juillet et d'août, que le manque d'espace nous oblige cette fois d'ajourner.

Chaque livraison du POLONAIS se compose de trois feuilles en caractère dit *Petit-Romain*, qui renferment autant de matière que sept feuilles in-8°, imprimées en caractères ordinaires. — Six livraisons font un volume.

Le prix de l'abonnement est de 6 francs pour six mois, et de 10 francs par an.

et fréquentes